

LE MARAIS POITEVIN

De sa création à nos jours

J'aime l'eau d'une passion désordonnée : la mer, bien trop grande, trop remuante, impossible à posséder, les rivières si jolies mais qui passent, qui fuient, qui s'en vont, et les marais surtout où palpite toute l'existence inconnue des bêtes aquatiques. Le marais, c'est un monde entier sur la terre, monde différent, qui a sa vie propre, ses habitants sédentaires, et ses voyageurs de passage, ses voix, ses bruits et son mystère surtout.....

Car n'est-ce pas dans l'eau stagnante et fangeuse, dans la lourde humidité des terres mouillées sous la chaleur du soleil, que remua, que vibra, que s'ouvrit au jour le premier germe de la vie.

Guy de MAUPASSANT



Les mizottes.

Collection de la réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon

Ce passage de Guy de Maupassant est un extrait du conte intitulé : *Amour ou Trois pages de la vie d'un chasseur*. Ce conte parut pour la première fois le 7 décembre 1886 dans « *Gil Blas* ».

LA GENESE

Pour ne pas s'enfoncer dans la complexité de la formation géologique du Marais Poitevin nous ne ferons qu'effleurer sa genèse. Nous permettant toutefois de mieux en comprendre sa forme actuelle à travers les divers mécanismes géophysiques qui l'ont engendrée.

Nous commencerons donc au début de l'ère tertiaire. A cette époque un massif élevé s'étendait au-delà de l'île de Ré, ce qui éloignait Niort de l'Océan et la situait à 200 kms (1) à l'intérieur des terres, alors que cette cité se situe de nos jours à environ 60 kms de l'anse de l'Aiguillon. Ensuite ce massif se disloqua au moment de la formation des Alpes, créant des failles et ruptures encore reconnaissables sur le pourtour du Marais Poitevin.

A partir du milieu de l'ère tertiaire, au moment de la formation des Pyrénées, d'autres failles se comblèrent pendant le Pliocène que l'on peut situer approximativement entre 5 à 2 millions d'années avant J.-C. Cette période alluvionnaire créa un plateau d'une hauteur de 45 m par rapport au niveau actuel de la mer. Puis les eaux de ruissellement l'érodèrent partiellement, ce qui forma quelques îles : Sansais (31m), la Garette (28m), Vix (34m), l'île d'Elle (27m).

Par la suite, de nouveaux mouvements de l'écorce terrestre firent effondrer ce plateau laissant ainsi pénétrer la mer, en conservant toutefois les îles déjà créées. Pourtant ce nouveau golfe ne fut pas celui que nous connaissons. Car à la fin de l'ère tertiaire, se produisit un soulèvement de 20m qui obligea la mer à se retirer de nouveau.

Au début du quaternaire une période d'érosion très importante attaqua le socle jurassique, suivie aussitôt par une série de fissurations tectoniques, que façonna en de profondes vallées l'érosion restée aussi très active. C'est à partir de cette époque que les lits de la Sèvre Niortaise et de ses affluents furent déterminés, ainsi que celui du Lay.

Par conséquence, au cours du quaternaire durant la fonte des glaciers, la mer pénétra profondément à l'intérieur de ce nouveau golfe.

Enfin, après bien des tourments et des soubresauts de l'écorce terrestre, nous sommes donc arrivés à la forme définitive du Golfe des Pictons, où le niveau maximum de la mer fut atteint vers le milieu premier siècle avant J. -C (2).

La mer venait alors jusqu'à Irleau à quelques kilomètres de Coulon. Cela peut surprendre puisque l'on a retrouvé des traces de dépôts marins vers l'écluse de la Sotterie, elles ne sont en fait que des apports ponctuels dus aux grandes marées. La Sèvre Niortaise se jetait dans ce golfe par une sorte de grand delta s'étendant de Coulon à Niort, contrée très insalubre et marécageuse parsemée d'îles et d'îlets.

Du côté terre, le golfe des Pictons se combla naturellement par les alluvions de la Sèvre, de la Vendée et du Lay, du côté mer, avec les sables et vases apportés par les marées et les courants côtiers et poussés aussi par une partie du Gulf Stream. Aujourd'hui on lui doit une relative douceur du climat, et quelquefois le plaisir d'observer des tortues luths venues de l'autre côté de l'Atlantique. Le comblement fut à certaines périodes très important ; l'on estime en effet que la mer se retirait d'environ 8 mètres par an au plus fort de ces envasements. Ce phénomène se poursuit encore de nos jours : il est facile de le constater dans la zone des *mizottes* (3) située au nord de l'anse de l'Aiguillon.

Cette mutation quelquefois rapide de l'environnement par l'apport de matières alluvionnaires avait souvent agité les esprits, engendrant des croyances diverses. Dans l'un de ses ouvrages sur le Marais Poitevin, E. Clouzot nous raconte comment la crédulité populaire - *sans doute impressionnée par quelques soubresauts tectoniques courants dans la région* - croyait que la mer se serait retirée le jour de la Toussaint 1469 (4) à l'heure des vêpres ; et cette étrangeté avait duré jusqu'au matin. Il va sans dire que les religieux, qui entretenaient un fort mysticisme dans les esprits, ne détrompèrent pas la croyance populaire !

Sans aide surnaturelle, il a donc fallu un peu plus de deux siècles pour arriver à cette immense toile d'araignée fluviale. Bien que Dame Nature ait participé activement à cette transformation, la main de l'Homme agença le tout.

Collection du Parc Interrégional du Marais Poitevin.



QUELQUES STATISTIQUES GEOGRAPHIQUES DU MARAIS POITEVIN

Dans sa forme contemporaine, tel qu'il s'offre à nos yeux, le Marais Poitevin a l'aspect d'un triangle. Sa largeur, qui est la façade atlantique sur une distance d'environ 35 kms, va d'Esnan-des (Ch-Mar) à Longeville (Vendée) ; quant à sa profondeur, de l'Aiguillon à Magné, on l'estime à plus ou moins 60 kms.

Il n'est pas facile d'en déterminer la superficie exacte, on peut cependant avancer le chiffre minimum de 55 000 ha, ce qui représente à peu près 1/100 du territoire français. Cet ensemble est partagé en deux zones distinctes. La plus importante comprend les marais desséchés que l'on doit en grande partie aux phénomènes naturels, et les asséchés qui sont l'œuvre de l'homme. La végétation y est pratiquement dépourvue d'arbres, dans certaines parties on voit d'immenses prairies, tandis que dans d'autres on côtoie de vastes étendues céréalières. Dans les deux cas, ces cultures sont entourées de profonds canaux drainant le surplus des eaux vers la mer. Par ce système de régulation hydraulique cette région n'est donc pas inondable.

L'autre zone verdoyante et boisée incluse dans la première est appelée le marais mouillé car elle est inondable. En effet, elle sert, lors de la montée des eaux, de vase d'expansion à la Sèvre Niortaise et à ses affluents. Sa forme est celle d'un entonnoir, d'une superficie d'environ 16000 ha, dont les pourtours sont délimités par des digues empêchant les crues de se répandre dans le marais desséché. Sa plus grande largeur se trouve comprise entre Damvix et les environs de la Grève-sur-le-Mignon, puis en allant vers l'ouest, aux abords de Maillé, le marais mouillé se rétrécit pour finir en un étroit goulet aux Sablons, ce qui freine considérablement l'écoulement des eaux lors des fortes crues de la Sèvre Niortaise.

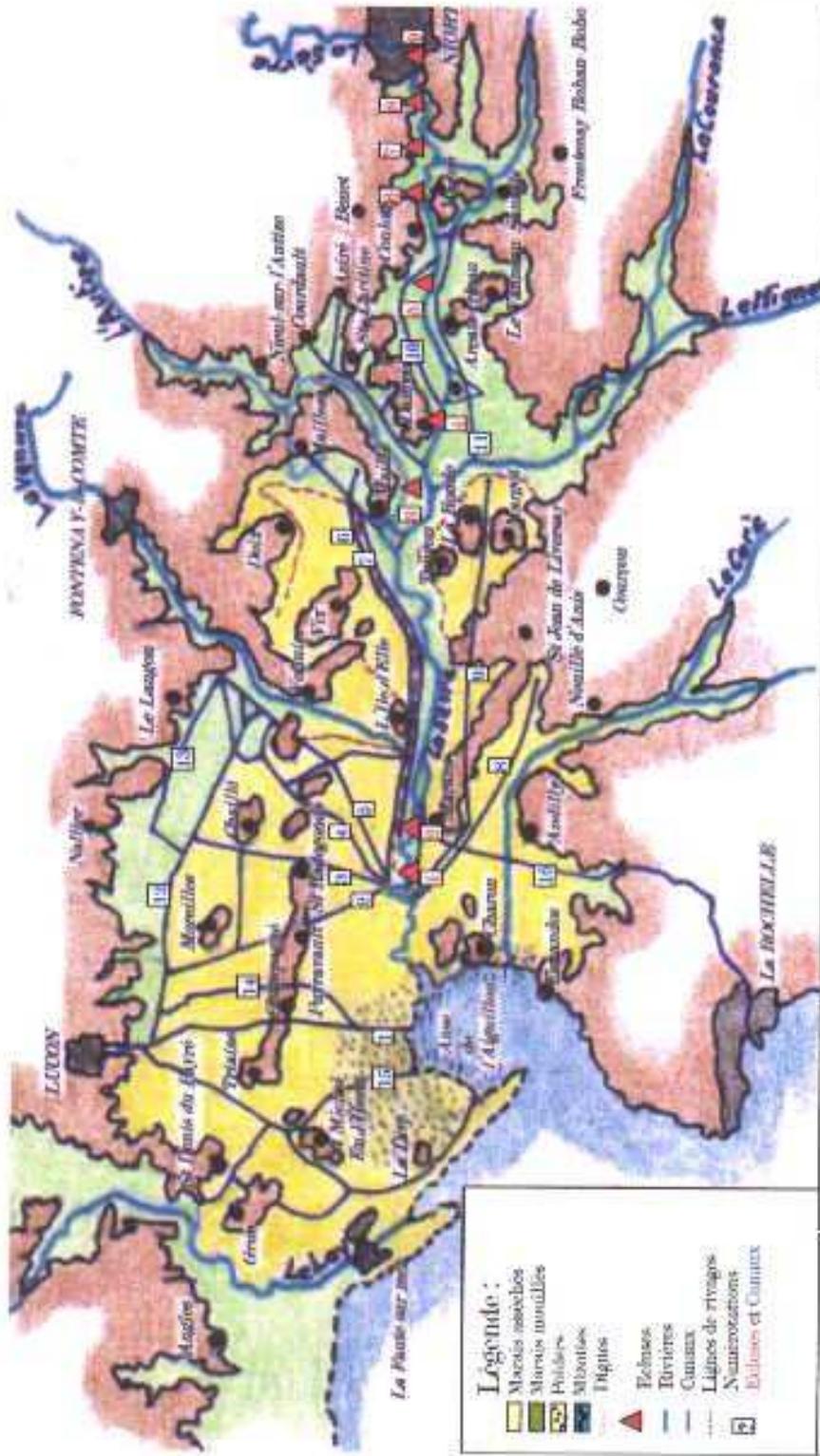
Il y a aussi deux zones en marais mouillés : l'une, au Nord de la ceinture des Hollandais. Où l'on peut d'ailleurs y visiter la

réserve Naturelle du Poiré-sur-Velluire. L'autre est formée par les marais du Lay, situés au Nord et à l'Ouest de son embouchure.

Dans une grande partie de ces marais mouillés on rencontre des plantations intensives de peupliers, parfois au détriment de l'élevage des bovins qui s'en trouve réduit malgré une nature propice à cette activité. Toutefois, il existe des exceptions à cet abus de peupleraie puisque vers Arçais et Damvix quelques marais sont encore consacrés à des maraîchages divers. Malheureusement on assiste depuis plusieurs années dans cette partie du marais, qui était le lieu traditionnel de la culture du haricot demi sec appelé en patois Poitevin « *mojettes* », à la disparition progressive de cette méthode culturale. Par contre, on y voit de plus en plus se développer comme partout ailleurs d'importantes surfaces céréalières ; de la maïsiculture surtout, allant à contrario de l'écosystème existant.

Néanmoins, entre la Garette et Coulon sur la commune de Sansais et un peu sur celle du Vanneau, quelques marais mouillés restent encore secrets à certaines périodes de l'année, étant extrêmement boisés et protégés par des friches impénétrables. C'est le pays de la forêt dans l'eau, baptisé si joliment : « *la Venise verte* ».

La Sèvre Niortaise - *en latin Sévéaré Niortensis ou aussi Sèvre du midi* -, étant un petit fleuve côtier, est en cela le fil conducteur du marais Poitevin vers la mer. Celui-ci est aussi alimenté par plusieurs affluents importants de la Sèvre : au nord, l'Autise et la Vendée, au sud, le Mignon ; et par un autre petit fleuve côtier : le Lay. La régulation hydraulique est assurée par un réseau de 600 kms de canaux, chenaux et bots importants dont la plupart vont se jeter directement dans la mer. Il sont eux mêmes grossis par 24000 kms de conches, rigoles et fossés divers creusés au cours des siècles par la main de l'homme ; ce qui donne au marais Poitevin cet aspect d'immense toile d'araignée tissée autour de son fil conducteur, la Sèvre Niortaise.



Légende :

- Marais marécageux
- Marais aménagés
- Polders
- Métrages
- Rigoles
- Écluses
- Bivières
- Canaux
- Lignes de rivages
- Nauticozoons
- Bâtières et Canaux

- 1 - Le Droult
- 2 - Marquis
- 3 - Baccarès
- 4 - Les Terraudières
- 5 - La Sortelle

- 6 - Le Marquis Pin
- 7 - La Tuffaudière
- 8 - La Boussole
- 9 - Compoire

- 1 - Canal de Lunel
- 2 - Canal de la Vieusse
- 3 - Canal du Châta
- 4 - Canal des Cinq Abbes
- 5 - Canal de Moullepeiret

- 6 - Bot de Via
- 7 - Contrôlet de Via
- 8 - Canal de la Bruze
- 9 - Canal de la Bouche
- 10 - Grésule Rigole

- 11 - Rigole de la Rivre droite
- 12 - Centre des Hallesaux
- 13 - Courrebot-de-Bo
- 14 - Canal de Chaupeugne
- 15 - Canal Vieux
- 16 - Canal de la Rochelle à Marras

LA MAIN DE L'HOMME

La préhistoire et la protohistoire

Les temps les plus reculés ne nous ont pas laissé d'écrits, mais nous pouvons imaginer ce que fut la vie des hommes durant les différents Ages de la préhistoire. Ceci grâce aux travaux des archéologues qui ont mis au jour des outillages, des armements, des tombes préhistoriques et ainsi que diverses cités, qu'elles soient néolithiques, gauloises, etc....

Ce golfe profond pénétrant à travers le pays des Pictaves resta attaché au nom de ceux-ci. Il fut d'ailleurs appelé plus communément, le golfe des Pictons. Finalement le temps transforma ce nom pour donner l'appellation définitive de Poitou à cette grande région qui s'étendait de la Loire à la Charente et de l'Océan Atlantique au Massif-Central.

Les Pictaves ou Pictons qui occupèrent cette aire géographique à partir de 600 av.J.-C avaient été appelés ainsi car ils se peignaient le corps de couleurs vives à la manière des Pictes écossais. Mais ne doit-on pas aussi ce patronyme à Virgile (5) qui conte - *dans une longue épopée mythologique en douze chants composée entre 29 et 19 av.J.-C* - comment une tribu d'origine iranienne (*Achéménide*) installée, après divers migrations, à l'est de la mer Noire en actuelle Géorgie serait venue coloniser cette partie de la côte Atlantique !

La légende

Cette légende commence par les malheurs d'Hercule, qui, ayant égaré ses bœufs et ses juments dans une île en la mer d'*Hilée* appartenant à la Scythie, fut dans l'obligation de se marier à une demoiselle dont le bas du corps était celui d'un serpent. Contraint et forcé, il épousa donc la dame anguipède du nom d'*Echidna* pour récupérer son troupeau égaré. Mais cette déesse mi-femme mi-vouivre était la reine du pays et, faisant malgré tout bonne figure, il l'honora pour lui donner des successeurs ayant un aspect un peu plus humain ; ce qui engendra trois enfants. C'était des triplés qui eurent pour nom : *Scythés*, *Agathysus* et *Gélonis*. Puis Hercule, sans doute fatigué des charmes étranges de sa compagne, s'en alla vers d'autres aventures. C'est alors son fils Agarthysus qui devint le chef de l'une des tribus de Scythie, dont les guerriers avaient les cheveux rouges et la face peinte. Ils furent appelés tout simplement les Agathyses. Ensuite cette tribu à l'étroit dans son île émigra d'Orient vers la Grande-Bretagne, très exactement en Calédonie devenue aujourd'hui l'Ecosse. Ils y formèrent une nation dite Pictes ou Pictia ; termes qui veulent dire peint en latin, dont on retrouve de nos jours l'origine sémantique dans pictural. Cependant les Pictes ne devaient pas vivre en paix car des dissensions domestiques apparurent au sein de la communauté. Une partie des Pictes furent alors chassés de Calédonie et atterrirent sur les côtes Atlantique au nord du pays des Aquitains, vers l'embouchure de la Loire. Ils s'y installèrent et créèrent la Pictavie qui devint finalement le Poitou.

L'un des premiers qui fit part de ces passages du septième Livre de l'Enéide de Virgile intéressant directement les Poitevins fut Jean Bouchet (6) dans les *Annales d'Aquitaine* qu'il écrivit en 1524. Malgré notre forte envie d'apporter un peu de crédit à cette légende, certes fort belle, nous reviendrons cependant à la vérité historique qui est un peu plus complexe.

Les temps préhistoriques

Ce golfe fut aussi longtemps et tardivement appelé *le « Béraude »* (7) ; appellation étonnante car c'était le terme usuel utilisé pour désigner l'ourse en ancien Français. Il nous reste seulement de cette dénomination le nom de Brault donné aux écluses qui sont les portes de la Sèvre Niortaise sur la mer ; Brault étant en effet une contraction de *béraud* (ref, Dauzat).

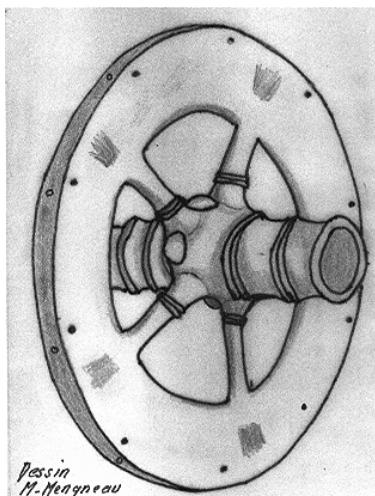
La question que l'on peut se poser est : quels furent les premiers habitants du marais ?

Sur son pourtour l'on a pu avec un énorme travail se faire une opinion relative sur les coutumes et l'habitat des premiers autochtones, ceci grâce aux oppidums, camps ovalaires et autres constructions datant du Néolithique. Pour illustrer ces propos nous citerons quelques exemples de ces emplacements ayant reçu la visite de nos éminents archéologues : Montigné, Vix, Nieul sur l'Autize, Niort, Mouzeuil, etc.... Toutefois, il en existe encore un bon nombre de répertoriés, entre autres ceux repérés par les photos aériennes de M. Marsac et J. Dassie, qui n'ont pas eu le bonheur de sentir la truelle et la brosse des chercheurs. Cependant, si l'on peut regretter les informations que nous aurions apporté ces recherches remises à l'avenir, les armements, les outils, les vestiges de l'habitat mis au jour sont des témoignages suffisants pour voir dans les activités de ces populations limitrophes du golfe une tendance, très tôt dans les temps les plus reculés, à la sédentarisation, à la pêche, à l'élevage et à l'agriculture.

Pour l'intérieur du golfe il a été longtemps difficile d'échafauder des hypothèses sur ces habitants anciens puisque la plupart des vestiges furent recouverts par la transgression Flandrienne pendant le Holocène (8). Monté progressive et parfois irrégulière de la mer à partir III^{ème} millénaire av. J.-C. qui a recouvert la grande plaine que formait le Golfe en y apportant aussi des couches successives de bri. Néanmoins, les recherches récentes permettent de mieux circonscrire les diverses civilisations ayant

fréquenté ces lieux (9). Nous citons ici, pour mémoire, quelques découvertes qui ont orienté les chercheurs vers diverses interprétations aléatoires : les pieux en bois du Deffend d'Irleau, les fragments de pirogues de Maurepas ainsi que ceux de St Sigismond. Donc, pour conclure, si l'on écarte ces éléments ayant longtemps été considérés comme le reflet d'une civilisation lacustre datant des temps les plus reculés (10), les études menées depuis les années 1970 inclinent à voir une population sédentaire et agro-pastorale dans les premiers habitants du golfe, et qui se serait retirée peu à peu sur les parties élevées lors de la montée de la mer.

Si la préhistoire ne nous a donné que quelques éléments de réflexion quant à vie des peuples habitant le cœur du marais Poitevin, la protohistoire pour sa part a laissé des traces importantes, voire même remarquables. Ce sont d'abord divers armements et outillages de bronze que les scientifiques ont mis au jour durant les recherches effectuées ces deux derniers siècles. Par exemple : l'épée à languette du Gué-de-Velluire, les pointes en bronze de la Sotterie, le bracelet de Maurepas dont la facture est similaire au bracelets Irlandais de la fin du Xème au VIIème av.J.-C, etc...



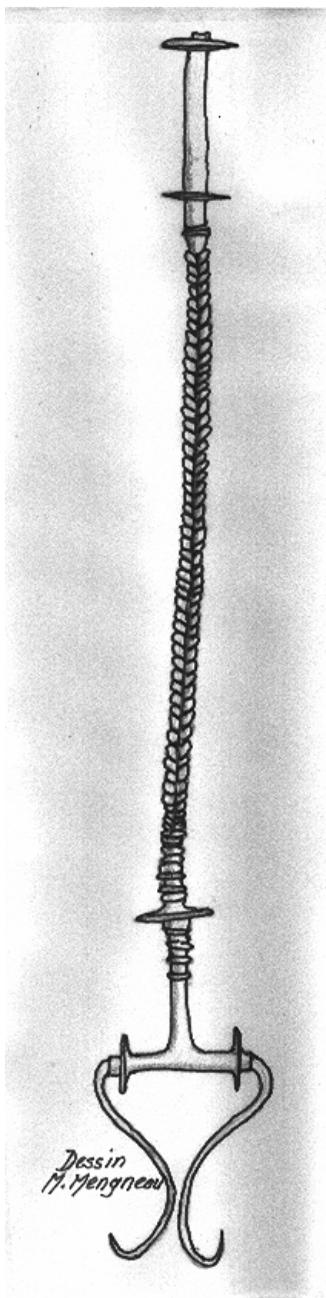
Mais où l'on eut surtout une heureuse surprise ce fut dans la découverte inopinée en 1984, à côté d'un petit fossé du champs Maréchal situé aux environs de Coulon, d'une magnifique roue de bronze qui restera un exemple pour les chercheurs européens. Les inventeurs peuvent d'ailleurs en être fiers puisque les autres roues similaires découvertes en Europe sont appelées *Coulon-Gruppe* par référence à celle-ci. Il est bon de noter aussi que dans ce site de Champs Maréchal ont été répertoriés plusieurs sortes de pollens, des ossements, des

pieux en bois enfoncés dans le sol et des arbres dont la datation est évaluée vers 1000 av J.-C.

Toutefois, ces alentours de Coulon riches en histoire avaient déjà apporté à la science en 1883 une trouvaille étonnante : le crochet cérémoniel de Thorigné. Ce très rare crochet de bronze de fort belle facture laissa longtemps les érudits perplexes ; était-ce un ustensile consacré à un certain rituel lors des sacrifices ? Sans s'avancer exagérément on peut le penser, ainsi que pour la roue de char funéraire qui, comme le crochet, appartenait semble-t-il à des individus d'une classe sociale élevée. Il n'y a donc qu'un pas pour considérer que l'on se trouve avec ces objets peu courants face à des cultes (11) donnés en offrande aux dieux des marais, des fleuves, du soleil...

Comme un bonheur ne vient jamais seul, les fouilles du coteau de Montigné furent une aubaine pour les archéologues. Effectivement J.P Pautrault et son équipe ont exhumé entre 1978 et 1986 les vestiges d'un village gaulois du VIIIème siècle av. J.-C construit sur cette butte située aux abords du delta de la Sèvre Niortaise. C'est ainsi qu'ils ont pu reconstituer avec précision leurs us, leurs coutumes et surtout leur habitat.

On peut d'ailleurs conclure qu'il s'agissait d'un village d'agriculteurs, parmi lesquels des artisans étaient présents, et constater aussi que ces peuples, loin d'être des barbares indisciplinés, avaient un mode de vie assez structuré.



Du temps des romains à l'an 1000

Ce voyage à travers le temps nous a emmené aux environs des Vème et IVème siècles av.J.-C, à l'époque de nos proches ancêtres les Gaulois ; désignés de façon générale sous le nom de Kimris pour ceux vivant au sud de la Loire. Qui étaient donc plus particulièrement ces habitants du Poitou, et surtout ceux du golfe des Pictons qui nous intéressent ?

Avant les guerres des Gaules qui commencèrent vers 63 (12) av.J.-C, le Poitou, dont le golfe formait une barrière naturelle, fut souvent le passage obligé des invasions. On avait donc assisté à des installations successives d'ethnies différentes, puis, vers les IIIème et IIème siècles av.J.-C, à la visite des Scythes venus du nord du Pont-Euxin ; ce pan de l'histoire nous rappelle d'ailleurs étrangement la légende de Virgile. Enfin ces populations que nous désignerons sous l'appellation plus complète de *scytho-taïfales* avaient dû se plaire beaucoup en Poitou puisqu'elles revinrent s'y implanter de façon définitive au IIIème siècle après notre ère. A cette époque elles étaient assimilées aux Sarmates qui avaient colonisé les territoires entourant la mer Noire. L'implantation de ces peuplades fut très forte dans le grand Poitou où il est encore possible de dénombrer aisément les traces de leur sédentarisation : la Tiffardière dont les écluses sur la Sèvre sont aux portes de Niort, la Petite Tiffanelière au sud de Poitiers, la plaine des Scythes elle aussi dans les environs immédiats de Poitiers, et surtout n'oublions pas Tiffauges. Elles marquèrent aussi de façon plus étonnante les rites du Poitou puisque les familles de la noblesse de cette région se plièrent longtemps à la tradition de la *tanystrie* (13) d'origine Scytho-taïfale, voulant que la succession lors d'un décès se fît par les femmes ; on voyait alors le neveu prendre la succession de l'oncle au désavantage des fils. Il existe une autre survivance de leurs croyances, de leur mysticisme venu jusqu'à nous grâce aux auteurs (14) de la légende de Mélusine. Ceux-ci ont effectivement

repris au XV^{ème} siècle, dans leurs Livres respectifs, le thème de la déesse mère mi-femme mi-serpent cher aux syncrétisme (15) Scythe ; pour l'adapter à une Mélusine symbole du matriarcat, se transformant pendant la nuit sous la forme d'une vouivre (16) grande bâtisseuse en Poitou. Ce thème symbolique était d'ailleurs déjà représenté sur les claveaux de certains frontispices et chapiteaux des églises romanes du Poitou et de la Saintonge ; où l'on peut encore admirer la serpente ailée à Foussais, Vouvant, Aulnay-de-Saintonge, etc...



Mais revenons aux groupes ethniques dans lesquels s'étaient déjà plus ou moins fondus les Scythes ou ayant été engendrés par ceux-ci avant l'arrivée des envahisseurs Romains. Au sud du golfe, les nouveaux colonisateurs y rencontrèrent les Aunons et les Santons chez lesquels ils laissèrent une forte imprégnation culturelle (Saintes). Le nord de la Vendée qui fit longtemps partie du grand Poitou était peuplé par les Ambiliates, tandis que le sud qui devint le Bas-Poitou aurait été habité par les Agésinates, peuple farouche, adorateur de la pluie. Ces populations proches de la Loire furent souvent assaillies par les Vénètes, assoiffés de conquêtes venus par la mer ou par terre du golfe du Morbihan.

Mais qui se cachait à l'intérieur de ce golfe parsemé d'îles et d'îlots ? Qui pouvait donc bien vivre à travers les roselières, dans les vasières où poussait une maigre végétation maritime, naviguer sur cette eau saumâtre en quête de quelques poissons pour assurer sa subsistance ?

Certainement des Santons et des Aunons bannis de leurs tribus, l'on parle aussi d'Agésinates qui, dit-on, seraient venus des environs d'Angoulême chassés par les légions de César sous la conduite de Publius Crassus s'en allant faire la conquête des Aquitains. Ces propos ne sont donnés qu'à titre indicatif pour les Agésinates, car nous resterons prudent sur cette interprétation de l'histoire qui demanderait des recherches plus approfondies.

Dans tous les cas, on raconte souvent que les Romains auraient découvert à l'intérieur du golfe un peuple dont on prétend qu'ils n'avaient peu d'attache avec le monde environnant. Comme ils auraient eu quelques difficultés semble-t-il à asservir ces individus protégés par des marais difficilement pénétrables, ils les auraient baptisés du nom de *Collibert* ; nom qu'ils donnaient à leurs esclaves affranchis et qui vient de *Cum-libertum* : que l'on traduira par « vivant librement ».

C'est cette version de l'histoire que l'on a longtemps eu coutume de relater. Mais il faut cependant rester dubitatif en attribuant aux Romains cette appellation donnée aux autochtones soi-disant à demis sauvages du marais Poitevin puisque nous n'en avons aucune preuve. Par contre, des individus particuliers sont bien désignés sous le nom de *Conliberti* ou *Conlibertus* par les scribes du Moyen-Age dans quelques actes qui intéressent directement le Marais Poitevin. Mais aussi dans certains actes de cette époque, on retrouve cette appellation pour d'autres régions de France qui ne sont pas forcément des zones marécageuses (17). En l'occurrence pour le Marais Poitevin, dans un acte de 1003 (18) du duc d'Aquitaine Guillaume V dit le Grand qui, en accordant un droit de pêche sur la Sèvre Niortaise à l'abbaye de Maillezais, essayait de soumettre ces Colliberts au pouvoir temporel des religieux de l'abbaye ; ce que ne réussirent d'ailleurs pas les moines. Il paraît évident que nous devons tout simplement ce nom à une interprétation de l'histoire par des moines copistes voulant donner les preuves de leur érudition sur le passé de la Rome Antique, leur permettant de qualifier ainsi une frange de la population mal définie socialement.



Les Romains

Après la victoire sur les Vénètes et des accords en 56 av. J.-C avec Duratius le chef présumé des Pictons, les Romains s'installèrent pour cinq siècles en Poitou. Ils y importèrent leur culture, leur art, leur architecture dont on peut encore admirer certains vestiges à Saintes et à Sanxay, malheureusement nous sommes privés des arènes de Poitiers, démolies il y a un siècle et demi. Pour mémoire, ces arènes de l'ancienne Lémon des Gaulois, devenue la prospère Limonum des Romains, furent au nombre des plus importantes de l'époque Gallo-Romaine. Puisque l'on estime leurs dimensions à 264m de long sur 210m de large et pouvant contenir le chiffre surprenant de quelques 52 000 spectateurs. A cet énoncé, on comprend plus aisément l'importance de l'implantation romaine dans cette partie des Gaules.

Sur le pourtour du golfe ils avaient conquit bon nombre de villages gaulois. Parmi lesquels figuraient en bonne place au début du delta de la Sèvre deux anciens bourgs celtes accrochés aux flancs de deux collines, qui héritèrent plus tard des noms respectifs de colline St André et de colline Notre-Dame. L'ensemble de ces *pagus* de pêcheurs surplombant le fleuve du haut de leurs buttes fut appelé par les romains : *Niortum (riche en vin) ou Noiordum (nouveau gué)* ; on voit ici que l'histoire est un peu incertaine sur le nom qu'avait porté Niort. Les romains avaient donc transformé ces deux villages en une petite ville prospère qui, de par sa position géographique située entre le seuil du Poitou et le golfe des Pictons, permettait des tractations commerciales importantes, que ce soit par terre comme par mer. Mais on ne sait pas à la suite de quels tourments de l'histoire cette splendeur fut de courte durée, puisque l'on estime l'arrêt brutal de cette expansion économique aux environs de 80 après notre ère (19) ; nous laissant toutefois certains vestiges de son apogée, et surtout un dépôt important de coquilles d'huîtres ! Cet amoncellement de coquilles a longtemps intrigué les gens qui

imaginaient que la mer venait au temps des Romains arroser les pieds de la cité. Que nenni, ceux-ci étant de fins gastronomes et grands amateurs de ces coquillages, ils nous avaient tout simplement laissé les abondants reliefs de leurs repas réputés pantagruéliques. Une autre hypothèse serait aussi une utilisation de ces huîtres pour la fabrication du *garum* (20). Ainsi s'écroulent les légendes...

Pour aider l'expansion économique de Niort les Romains y avaient aménagé un port fluvial afin de favoriser le commerce des denrées essentielles à leur vie quotidienne. En faisant venir le sel et le vin par voie d'eau, ils favorisaient dans certains cas ce mode de transport plus naturel que le transport terrestre. Nous noterons en passant que le mot salaire vient de la petite quantité de sel reçue par les légionnaires Romains en guise de solde. Comme cette denrée était essentielle, les nouveaux colonisateurs implantèrent donc des marais salants sur le pourtour du golfe ; les agencements structurels dont on devine les traces dans le grand communal du Poiré-sur-Velluire, nous le laissent supposer (21).

S'ils avaient aidé le développement du transport maritime, néanmoins, ils n'avaient pas oublié de promouvoir les échanges terrestres. Mais aussi, pour des raisons stratégiques, ils avaient préféré la terre ferme permettant un déplacement plus rapide à leurs imposantes légions dans le cas de quelques soulèvements inopinés. Pour cela, on avait vu se construire à travers la Gaule des voies importantes. Cependant, le golfe des Pictons, avant que la main de l'homme l'aménage, formait une barrière naturelle que les divers envahisseurs eurent coutume de contourner. C'était sans connaître le savoir-faire des Romains en matière de génie civil qui utilisèrent les endroits où les îles étaient rapprochées et que l'on pouvait rejoindre par des sortes de gués. C'est ainsi qu'ils avaient construit ces voies (22) à travers le futur Marais Poitevin. L'une d'elle, la plus large, allait de Bordeaux à Nantes en passant par Thairé-le-Fagnoux, le Sablon et la Chaussée. Cette superbe voie eut une durée de vie assez longue après la chute de l'empire Romain puisque Charlemagne, en fin stratège, la fit

remettre en état pour faciliter les déplacements. On lui donna d'ailleurs le nom de voie Charles. Plus à l'est, une autre d'une largeur de 10m environ venait d'Angers pour rejoindre Saintes en passant par l'endroit le plus étroit du delta de la Sèvre Niortaise. Dans ce passage le plus court pour éviter de s'enfoncer trop profondément dans le marais, le tracé de cette voie longeait Coulon par l'Est en allant de la cale de la Grange à la bute de Toutifault, pour replonger aussitôt vers le gué de Magné - *anciennement : gué de Rohan* -, et ensuite remonter sur Sansais par un chemin de terre appelé encore *la voie Romaine*. Ce tracé passant par la cale de la grange pour rejoindre Sansais ne fut pas oublié au cours des siècles puisqu'on le retrouva dans l'un des premiers projets de l'autoroute A83, projet qui fut d'ailleurs abandonné après certaines polémiques ; dont on pourrait encore émettre quelques critiques quant aux raisons qui ont donné lieu à cette controverse.

Comme on le voit les Romains ayant fait moult travaux autour et à travers le golfe des Pictons, il est donc difficile de penser qu'ils n'avaient pas entrepris quelques assèchements dans les marais ; ainsi qu'ils avaient coutume de le faire dans les zones marécageuses qu'ils rencontraient lors de leurs conquêtes (23). En gens bien organisés, ils avaient émis des lois et des chartes concernant les drainages et la dessiccation des régions humides. Pour affirmer ces propos nous reprendrons un exemple cité par O. Loth dans son livre intitulé : « *A travers le Marais Poitevin* ». C'est un passage de la constitution de l'empereur Valentinien dans lequel sont stipulés les premiers avantages faits aux entrepreneurs de dessèchement : « *les terrains asséchés, marais où pacages, ne peuvent être vendus au profit du trésor, n'être inscrits au Cens comme terrains fertiles, ni même être astreints à certaines taxes* ». Comme l'histoire se perpétue, les principes énoncés dans ces écrits ont été repris à la fin du XVIème siècle dans des privilèges qui furent accordés au XVIIème siècle aux dessiccateurs du marais Poitevin.

Pour conclure, on peut penser qu'au cours de leur cinq siècles d'occupation, les Romains, malgré une débauche d'énergie étonnante, n'eurent pas le temps d'entreprendre des travaux de grande envergure dans les marais. Il y aurait peut-être aussi une autre explication à ce manque d'initiative. En effet, il ne faut pas oublier qu'il y avait peu de temps que le niveau de la mer était à son maximum lorsque les Romains envahirent le golfe des Pictons. Et comme celui-ci s'était peu envasé durant les cinq siècles de leur présence en Poitou, ils se seraient donc trouvés devant une tâche presque insurmontable. En toute hypothèse, s'ils y ont fait des assèchements nous n'en avons pas de preuve convaincante (24).

Toutefois, à la chute de l'empire Romain commencée vers les II^{ème} et III^{ème} siècle, le golfe s'était comblé légèrement par les alluvions fluviales et marines obligeant la mer à se retirer peu à peu. L'eau devint un peu moins saumâtre, par conséquence la végétation se modifia peu à peu. Des roselières importantes et des arbustes mieux adaptés aux nouvelles conditions de leur environnement commencèrent à changer le paysage du golfe en le transformant en marais. Apparurent alors de nouveaux villages : Arçais, le Vanneau, etc... Sont-ils le fait des peuples que les Romains laissèrent derrière eux ?

On peut penser que ces bourgades furent créées lors de la forte implantation de Scythes venue à la suite des légions romaines à qui ils servaient d'exécuteurs de basses œuvres. Sans doute aussi de la part de ces Scytho-Taïffales dont on a déjà parlé qui participèrent à l'invasion des Alains au début du V^{ème} siècle, dans lesquels leur civilisation s'était fondue après que ceux-ci les eussent asservis.

A ce propos il est bon d'apporter une certaine précision. En effet, Louis Brochet dans son livre édité en 1903 « *La Vendée à travers les âges* » signale la présence de *Lètes barbares* aux côtés des légions romaines. Il a sans doute mal interprété le mot Lète en les assimilant à une peuplade puisque ceux-ci comprenaient parmi eux diverses ethnies, Goths, Franks, Alains,

Scythes, Taïfaliens, etc... C'étaient tout simplement des individus des peuplades susnommées que les Romains avaient asservis, en leur laissant toutefois un statut supérieur à leurs esclaves habituels, mais en les contraignant pour beaucoup à un service militaire. Ce furent certainement une partie d'entre eux qui s'implantèrent en Poitou au déclin de l'Empire Romain (25).



*La Sèvre à son
Embouchure*

*Photos, collection de la réserve naturelle de la baie
de l'Aiguillon*

*Entre la pointe aux
herbes et l'embouchure
de la Sèvre Niortaise:
des mizottes, sur les-
quelles des oiseaux mi-
grateurs viennent y
faire le pied de grue
en quête d'éventuelles
nourritures.*



Après l'Empire Romain, jusqu'à l'an 1000.

Ce n'était pourtant que le début d'un brassage important des populations dû à une succession d'invasions diverses. Ce furent en effet les Wisigoths qui chassèrent les Romains de la grande Aquitaine. Ils prirent possession de cette province allant de la Loire aux Pyrénées en 418 et installèrent la résidence de leurs rois à Poitiers. Cette domination ne dura que peu de temps, Clovis les chassant de la région en 507 après la bataille de Vouillé - *campus Vogladensis* -, au cours de laquelle il aurait tué de sa propre main leur roi, Allaric II. Ils nous ne laissèrent donc que peu de trace de leur passage, si ce n'est l'anéantissement de la civilisation laissée par les Romains.

Par la suite les fils de Mérovée ne firent guère mieux passant leur temps à guerroyer entre eux.

Pendant cette période agitée, les villages mérovingiens d'alors s'établirent pour plus de sûreté sur les emplacements où les premiers hommes préhistoriques avaient déjà construit leurs camps retranchés. Pourtant malgré d'incessants conflits apportant désolation et misère, les bourgades construites sur le bord du Golfe conservèrent une certaine activité économique, le flux commercial ne se faisant, pour des raisons de sécurité, que par voie d'eau. Mais aussi, pour favoriser la religion catholique en pleine évolution, ces nouvelles cités virent s'ériger en leur centre les premières églises chrétiennes en bois.

Pour mémoire, à propos de ces villages, en faisant un peu de toponymie, on peut apporter une précision sur les lieux assez nombreux en Poitou portant le nom de Thorigné ou de Thorigny, à l'exemple du lieu-dit proche de Coulon où fut découvert le crochet à viande. Ils ne viennent pas comme on le croit souvent du dieu Thor, cher aux barbares normands. Ils nous ont été laissés par l'implantation d'esclaves Thuringiens - ou *Thorings* - venus en Poitou pour accompagner Radegonde. Elle-même était une ancienne esclave Thuringienne qui lorsqu'elle eut fui son époux

Clothaire se réfugia en 555 à Poitiers, où elle y fit construire un monastère pour se retirer du monde.

Après les chamailleries des descendants de Mérovée, le Poitou fut de nouveau envahi. Mais cette fois non pas par des peuples venus du Nord ou de l'Est, mais par les Maures installés en Espagne. C'est à leur tête que le gouverneur d'Andalousie Abd-er-Rahman el Ghafiki vainquit d'abord Eude le duc d'Aquitaine. Puis, poursuivant sa progression vers le Nord, il se heurta à Charles Martel à Moussais aux environs de Poitiers le 21 octobre 732, et, le samedi 25, la mort de l'émir fit lever le camps aux envahisseurs.

Enfin après tous ces épisodes tourmentés, ces arrivées d'envahisseurs prenant plus ou moins racine dans la région, une période de calme se rétablit en Poitou avec l'avènement de Charlemagne. L'empereur qui était tenaillé par un sens aigu de l'organisation restaura le système féodal que les mérovingiens avaient voulu mettre en place sans grande conviction. Il créa donc des comtés et des marquisats pour structurer son empire, lui permettant de mieux le contrôler. C'est ainsi que s'installèrent en Poitou des comtes qui devinrent pour la plupart ducs d'Aquitaine (96). Mais en attendant la génération de ces célèbres comtes régnant aussi sur l'Aquitaine, il affecta à la tête de celle-ci son fils Louis le Pieux en 778. Ce furent alors des périodes fastes pour la vie économique du Poitou. En effet, on a déjà vu que Charlemagne avait restauré les anciennes voies romaines favorisant le renouveau économique de la région et par conséquence le commencement de quelques travaux d'assèchement sur les bords de ce que l'on commençait à appeler les marais du Poitou.

Malheureusement dès 817, à la fin du règne de Charlemagne, les invasions reprirent en Poitou. Mais c'est surtout vers 830 que se précisa la menace des *Nordmans*. Il est d'ailleurs courant de considérer les exactions Normandes comme des invasions, cependant il est mieux approprié de voir en elles des coups de force répétés.

Malgré un certain acharnement des premiers comtes du Poitou, Renoul puis Ebles, pour chasser les pillards de la région, les escarmouches avec ces terribles guerriers furent constantes durant presque un siècle.

On a prétendu que les Normands anéantirent, lors de leurs raids éclairs à l'intérieur du marais Poitevin, un bon nombre de ceux que les moines prirent coutume de baptiser Colliberts. Nous devons ces assertions à certains écrits monastiques sur lesquels nous jetterons comme toujours un regard critique. Toutefois, il est possible qu'ils se soient livrés à une extermination des habitants de l'intérieur des marais sans que nous en ayons des preuves irréfutables.

Il fallut donc attendre après le traité de St Clair sur Erdre en 911 entre Göngu Hrolfr - *qu'il est plus facile d'appeler Rollon* - et Charles le Simple pour voir s'estomper peu à peu les ravages occasionnés par les Normands.

A partir de cette époque le Poitou retrouva le calme. Le commerce ainsi que la culture souvent malmenés par les pillards redeviennent florissants. Les comtes du Poitou devenus ducs d'Aquitaine commencèrent alors à devenir des personnalités importantes au sein de la royauté, tout en donnant pour la plupart la prépondérance à leur comté. Ce fut le cas de Guillaume Tête d'Étoupe qui avait terminé l'œuvre entreprise par son père Ebles dans l'île de Maillezais, en achevant un château situé au Nord-Ouest de l'île pour protéger la plaine environnante du saccage des Normands. Puis ce château fut l'un des héritages de son fils Guillaume le grand qui le transforma en résidence réservée à la chasse et à la pêche, puisque sa condition de forteresse ne se justifiait plus en l'absence des envahisseurs.

Enfin vers l'an 1000, comme c'était souvent le cas au Moyen-Age, le duc fit don du château aux moines de Saint Pierre le Vieux. Ces religieux de l'ordre de St Benoît - *après avoir dans les murs du château ébauché un monastère* - transformèrent cette résidence en Abbaye à la demande de leur seigneur. Mais officiellement on peut considérer que l'abbaye de Maillezais, dont

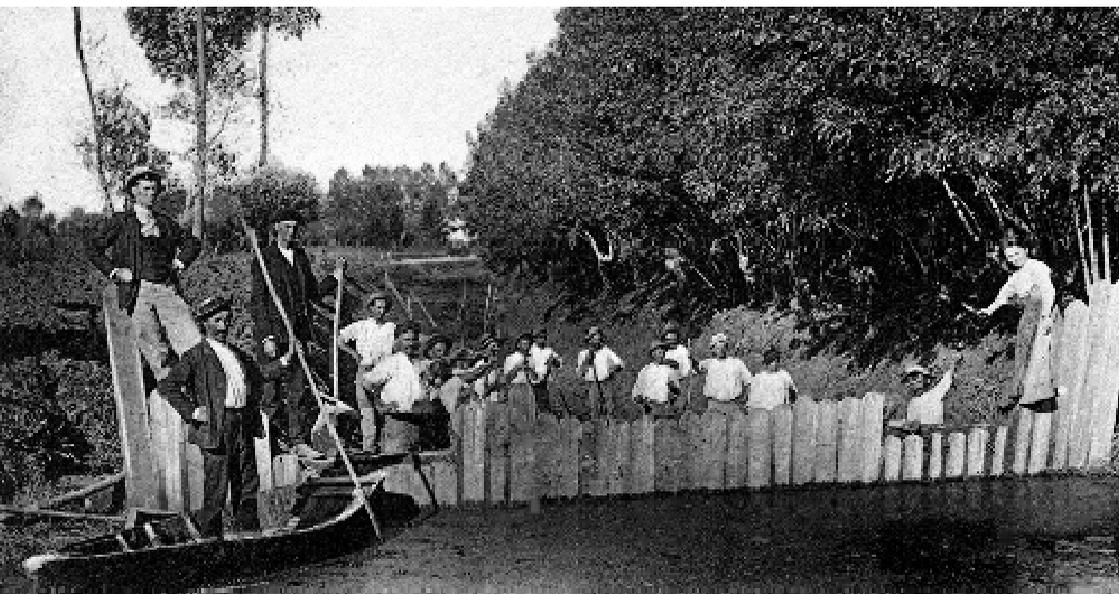
l'histoire fut par la suite assez mouvementée, a été définitivement fondée en 1003 par de nouvelles donations de Guillaume le Grand et de sa mère la duchesse Emma.

Ces dons à l'Eglise - courants au Moyen-Age - de la part des seigneurs comprenaient souvent des marais incultes dont ils laissaient volontiers la difficile exploitation aux ecclésiastiques. On peut d'ailleurs se demander si, en faisant preuve d'une générosité ostentatoire, la noblesse n'était pas bien contente de se débarrasser à bon compte de marais insalubres. Finalement les religieux pour la plupart de l'ordre de Saint Benoît durent se retrousser les manches et le bas du froc - *ainsi que la nouvelle réforme de Cluny les y incitait* - pour rentabiliser leurs nouveaux patrimoines ; du moins, ils firent surtout tremper de sueur le bliaut de leurs serfs (27) qui durent creuser péniblement de nombreux canaux d'assainissement.

Ainsi, devant une évolution rapide de la vie économique créant des besoins nouveaux aux populations, aidé par la mainmise du pouvoir spirituel sur la société du Moyen-Age, à partir de l'an 1000 le nouvel aspect du marais Poitevin fut dû essentiellement à la main de l'homme.

Récurage du canal de Verrines.

Collection du Parc Interrégional.



De l'an 1000 à la guerre de 100 ans Les asséchés du XIII^{ème} siècle

L'an 1000, cela fait environ un siècle et demi que le golfe du Poitou a commencé de façon significative son processus d'envasement obligeant la mer à se retirer peu à peu. Ce phénomène naturel apporte alors à l'homme de nouvelles terres cultivables que la mer a découvertes sur les pourtours de ce golfe. Mais en y passant la charrue et puis après les avoir ensemencés en céréales, il s'avère à la récolte que ces terres sont d'une exceptionnelle qualité. Les rendements y sont suffisamment intéressants pour que le laboureur envisage alors de gagner sur les marais, au prix d'un dur labeur sans doute, une provende bienvenue.

Ceux qui étaient les premiers intéressés se mirent donc à l'ouvrage, et dès 1002 les écrits nous font part de façon officielle d'assèchements de marécages. En effet, ils nous relatent les travaux effectués par les seigneurs et les habitants de la région d'Angles et de l'île d'Allons. Puis, sans doute stimulés par cet exemple, on commence à voir aussitôt les moines des diverses abbayes et cloîtres envisager d'assainir les marais dont ils avaient hérités.

Il n'est pas de notre propos de faire ici une énumération complète des travaux réalisés (28) par les religieux, habitants et seigneurs de la région. Ce serait de toute évidence fastidieux pour le lecteur et de surcroît sans grand intérêt. Nous ne citerons donc que ceux ayant une certaine importance.

L'un des premiers dont nous pouvons relater l'existence avec certitude fut un achenal du nom de Bot-Neuf, construit en 1199 par les religieux de Moreilles. Le nom de ce bot d'une longueur d'environ 8 kms laisse à supposer qu'il avait eu un ou des prédécesseurs. Ensuite, forts de l'émulation donnée par l'abbé de Moreilles, quelques seigneurs entreprirent le creusement d'un canal qui prit plus tard le nom de Bot de Vendée. On peut noter

aussi l'ouverture en 1217 de l'achenal de la Grenetière et de ses affluents sous l'égide des entreprenants religieux de Moreilles.

C'est donc à partir de ce début de XIII^{ème} siècle que les choses sérieuses commencent à se préciser. Effectivement, Pierre de Velluire, seigneur de Velluire et sire de Chaillé, probablement pour se faire pardonner quelques actes scabreux fit don en 1207 du droit de pêche dans les marais de Chaillé aux moines de l'abbaye de Nieul-sur-l'Autise. Ensuite, trouvant sans doute sa donation insuffisante, il leur cède ses marais par une charte en 1217. Enfin, avec la complicité de Portecleie sire de Marans, il les associe aux moines des abbayes de l'Absie, St Maixent, Maillezais, St Michel en l'Herm. Forts de cette association les moines mirent en œuvre à partir de cette date un achenal qui porte pour nom le symbole de leur puissance religieuse : le canal des Cinq-Abbés. Ce très beau canal de neuf kilomètres prend naissance vers Vouillé-les-Marais et va se jeter dans la Sèvre après les écluses du Brault. Cette association n'était pas la première puisque déjà trois abbayes s'étaient regroupées, la Grâce-Dieu, la Grâce-Notre-Dame-de-Charon et St Léonard-des-Chaumes pour construire à partir de 1192 le bot de l'Alouette. Nous donnons ici cette date, qui est celle de la charte entre les religieux et le sieur de Marans, comme point de repère car la date exacte de la construction du canal est incertaine. On pourrait signifier d'autres travaux effectués au Nord de la Sèvre Niortaise, mais les exemples choisis représentent un bon aperçu du travail effectué dans ces marais.

Au sud de la Sèvre, les asséchés se pratiquèrent dans les mêmes conditions, c'est-à-dire qu'ils furent presque toujours le fait des religieux et des habitants des marais. On notera le creusement de l'achenal d'Andilly et du bot de Brie par ces mêmes religieux de la Grâce-Dieu qui avaient déjà ouvert quelques chantiers au Nord de la Sèvre. Puis, pareillement à ce que l'on a déjà vu, une nouvelle association - *dans laquelle on remarquait la présence des templiers de Bernay qui étaient encore en odeur de sainteté* - ouvrit en 1246 le bot de l'Anglée. Ce canal jouxtait

l'Achenal-le-Roi premier du nom, car, pour le second Achenal-le-Roi - *ou Achenaud-Neuve* - creusé en 1283, on le doit cette fois-ci, comme sa dénomination l'indique aux bons soins d'un roi, en l'occurrence Philippe le Hardy.

On a remarqué les différentes appellations de ces voies d'eau : étier, achenal, canal et enfin *bot*. Cette désignation de bot vient de la technique qu'utilisaient alors les dessiccateurs. Elle était fort simple, pour cela il suffisait d'ériger une digue - *appelée bot* - parallèlement au canal avec la terre que l'on avait extrait au cours du creusement. Ensuite de l'autre côté de la digue si l'on ouvrait un autre achenal celui-ci prenait naturellement le nom de contre bot, que l'on écrit plus tard : *contrebot*. Par la suite ce « bot » de terre qui servait de passage charretier - *ung chemyn charrault*. Ref : E.Clouzot - perdit son appellation première pour s'appeler tout simplement « la digue » ou dans certain cas « *la levée* », tandis que l'achenal recevait le nom définitif de bot. A ce propos, on voit parfois écrit le mot « booth » ou quelques orthographes similaires ce qui est une pure fantaisie, sans doute due à de soi-disant érudits en mal d'exotisme Batave ou ayant relaté les textes anciens sans correction d'écriture. - Lire, *E. Clouzot, p.96* -

Il y eut aussi quelques assèchements dans les marais du Lay, aux alentours du Curé et de la Vendée. Malgré tout ce panégy-rique en faveur des moines et de leurs travaux, n'oublions pas non plus que beaucoup de canaux furent l'œuvre de seigneurs entreprenants et aussi par les habitants des marais - *tenanciers* -, intéressés au premier chef par de nouvelles terres cultivables.

Cependant, malgré ces améliorations de la qualité de vie qui pouvaient paraître idylliques aux habitants des marais comme à ceux des abords, il y eut quelques dissonances à la suite de travaux mal pensés. Ce fut le cas pour les habitants des quartiers bas de Fontenay-le-Comte - *plus exactement aux alentours de la rue des Loges situé à proximité de la Vendée* - qui se retrouvaient les pieds dans l'eau à chaque crue de la rivière. Les habitants excédés de cette baignade involontaire décidèrent d'aller détruire les ouvrages occasionnant cet état de fait. Mettant leurs menaces

à exécution ils descendirent en aval de Fontenay aux environs de Velluire où ils détruisirent le pont du Pontreau dont les arches trop petites freinaient l'écoulement des eaux, ensuite sans discernement s'en prirent au bot de l'Anglée, qui apparemment n'était pas responsable de la montée des eaux. Si la destruction du pont eut un effet salubre pour les populations de Fontenay, il n'en fut pas de même pour le bot de l'Anglée qui, une fois détruit, ne drainait plus les nouveaux pâturages des villages environnants. On comprend alors le désarroi des habitants de Coussais, Velluire, Mouzeuil et Ste Gemme qui se plaignirent au roi en déléguant des procureurs à la cour. Pour la première fois devant ce problème nouveau les autorités royales firent preuve d'initiative en envoyant des commissaires étudier la requête des habitants. Finalement, après que les envoyés du monarque eurent consulté les indispensables religieux, justice fut rendue aux plaignants qui reçurent l'autorisation du souverain pour ouvrir en 1283 le canal que nous avons déjà cité, c'est-à-dire l'Achenal-le-Roi deuxième du nom.

En créant un précédent, les habitants de Velluire, de Mouzeuil, du Langon, de Coussais, de St Gemme, ouvrirent la voie aux règlements des désaccords par les autorités royales dans le cas de différends entre les parties intéressées à la dessiccation des marais. On peut considérer que cela fit jurisprudence puisque leur requête servit d'exemple à une suite de longs procès qui émailèrent l'ouverture de certains travaux, lors de la réalisation des grands asséchés du XVIIème siècle.

Pour conclure sur ces asséchés du XIIIème siècle, il est courant de lire souvent sous la plume de certains auteurs que ce furent les moines qui asséchèrent le marais Poitevin. Ces allégations sont inexactes car, s'il nous est permis toutefois de convenir que les religieux relatèrent la dessiccation : disons officielle, il n'en reste pas moins qu'ils ont souvent exagéré l'étendue de leurs travaux n'ayant asséché qu'une surface d'environ 6000 hectares ; ce qui représente un peu plus de 10% de la surface totale du Marais Poitevin.

Ce n'est pas un canal du plat pays chanté par J. Brel, mais le chenal Vieux perdu dans le polder de Triaize.



Les asséchés

Collection de L'auteur

Il nous faut faire aussi une remarque sur la technique un peu particulière utilisée pour les étiers du Nord de l'anse de l'Aiguillon. Même si cela peut surprendre, force est de constater que l'on se trouve déjà devant une forme de poldérisation à l'époque où les Hollandais commençaient eux aussi à utiliser cette méthode de drainage. En effet, les ingénieurs dessiccateurs des environs de la Dive utilisèrent des portes à flot qu'ils appelaient *porteraux* dont le fonctionnement était très simple ; ces porteraux étaient montés sur des pivots qui, par ce système de bascule, s'ouvraient à marée basse sous la poussée des eaux de l'étier, puis retombaient une fois le courant évacué et se fermaient totalement avec l'aide du flot de la marée montante. Comme on le voit, ces inventeurs du Moyen-Age se souciaient déjà de créer certaines formes d'automatisation de la régulation hydraulique pour réduire la pénibilité de travaux quotidiens.

Les portes de la pointe aux herbes régulent le canal de la Varenne, le canal de Luçon et le canal de Champagné qui se rejoignent dans les mizottes, pour se jeter dans la mer au Nord de l'anse de l'Aiguillon.





Une conche dans le marais des nattes.

Collection de la mairie de Benet

Les marais mouillés

Aux alentours de Maillé, les marais inondés en 1982. Collection de l'auteur.



Aliénor d'Aquitaine

On ne peut pas parler de cette époque sans évoquer un tant soit peu les comtes du Poitou auxquels l'on doit une région en pleine expansion économique et culturel. Nous ne les citerons pas tous, là n'est pas notre intention.

Sans faire abstraction des autres, il est difficile de ne pas mentionner Guillaume le Troubadour qui marqua la vie culturelle du Poitou et de l'Aquitaine, et aussi par ses frasques d'ailleurs ! Mais surtout, c'est dans son palais de la Cité à Poitiers, le lieu de résidence privilégiée des Comtes du Poitou et à la fois ducs d'Aquitaine, que Guillaume en l'élevant influa fortement sur le caractère de sa petite fille Aliénor.

Cette adolescente au charme espiègle et volontaire, éduquée à l'amour courtois des troubadours, à la douce poésie des trouvères - *le Poitou était alors à la rencontre des deux cultures, la langue d'Oïl et la langue d'Oc* - dans cette cour de Poitiers aux fastes certains, devint la grande Dame que l'on connaît. Celle qui fut d'abord comtesse du Poitou, puis duchesse d'Aquitaine et enfin deux fois reine signa de son empreinte majestueuse le XIIème siècle (29).

Néanmoins, malgré quelquefois son éloignement et la lourdeur de sa tâche de reine, cette grande Dame favorisa toujours son comté auquel elle restait très attachée. Le Marais poitevin et ses alentours furent souvent au cœur de ses préoccupations. Pour cela elle prit sous sa protection l'abbaye de Nieul-sur-l'Autise où se trouvait le tombeau de sa mère Aénor de Chatellerault, et aussi s'intéressa plus ou moins directement aux assèchements des marais.

A travers les nombreux exemples qui font référence, nous prendrons celui où elle signa en 1147 - *conjointement avec son mari Louis VII le Jeune, peu de temps avant leur départ pour la croisade* - un acte à l'abbaye de la Grâce-Dieu dans lequel elle donne aux moines des marais dans la région d'Andilly, afin que

les religieux les exploitent après les avoir asséchés. Les moines de cette abbaye, qui avaient de la suite dans les idées, courtisèrent les seigneurs des alentours pour qu'ils fassent don de quelques marais supplémentaires. Ce qui fut fait, et entériné par une charte de Richard Cœur de Lion quarante trois ans après le premier acte de sa mère, très exactement le 7 mai 1190.

Comme on peut le remarquer Aliénor attachait énormément d'importance à son comté. Elle le confirma de façon éclatante à Pâques 1170 en réunissant à Niort l'ensemble de ses vassaux pour proclamer son fils préféré Richard Cœur de lion comte du Poitou ; il en resta, sans nul doute, le plus Poitevin des rois d'Angleterre ! D'ailleurs Niort fut une cité privilégiée dans le cœur de cette famille puisque Jean sans Terre - *devenu comte du Poitou à la mort de Richard* - lui donna le statut de commune le 31 Août 1199, acte confirmé par Aliénor en 1203 peu de temps avant sa mort. Henry II Plantagenêt pour sa part, alors qu'il était le second mari d'Aliénor, se considérant par ce mariage le comte du Poitou, fit renforcer les fortifications de Niort.

Malheureusement, à la mort de la grande reine, le Poitou se trouva divisé par des tensions liées à une succession difficile à assurer. Nous avons relaté préalablement le nombre important de donations diverses faites aux religieux, mais ne nous y trompons pas, ils ne furent pourtant pas toujours les bien-aimés que l'on aurait pu croire ! Ce fut le cas des moines de Maillezais dont Geoffroy II de Lusignan pilla et incendia l'abbaye en 1225. On l'avait surnommé « *Geoffroy le Diable* ». Puis cette « pauvre » abbaye dut subir en 1236 les assauts de croisés innocupés avec lesquels s'étaient liés des voleurs de grands chemins qui voulaient transformer cet endroit en place forte. Comme on le voit la vie des moines ne fut pas toujours de tout repos. Mais les choses s'arrangent souvent mieux que prévu puisque Geoffroy fit don, pour obtenir son pardon, de l'octroi sur le droit de passage du gué de la Pichonnière, puis, les autres Lusignan, de marais aux environs de Ste Christine (30).

Les bouchots

On raconte souvent une légende à ce propos sur le début du XIIIème siècle. L'apparition des bouchots est antérieure à ces faits, nous la relatons quand même tant elle est plaisante à entendre ou à lire.

En 1235, l'Irlandais Patrick Walton s'échoua lors de très grande marée sur un banc de sable dans l'anse de l'aiguillon. Contraint d'attendre de nouveaux coefficients de marée assez forts pour déséchouer son bateau, le malheureux Irlandais manquant certainement de vivres se mit, pour assurer sa survie, à tendre de longs filets - *appelés « tendes » à cette époque* - suspendus à des pieux enfoncés dans la vase afin de piéger les oiseaux migrateurs lors de la *passée* du soir en direction de la mer, où celle du matin s'effectuant en sens inverse. C'est donc au bout de quelques jours, en surveillant l'installation de ses filets, que le patient Walton s'aperçut qu'un nombre considérable de petites moules avait colonisé la partie immergée des bois de support ; les bouchots étaient nés !

Alcide Dessalines d'Orbigny le célèbre naturaliste et paléontologue de la première moitié du XIXème siècle, savant romantique, l'inventa pour dissuader d'éventuels *assécheurs/aménageurs* de la baie de l'Aiguillon.



Les prétentions Anglaises.

Au début du XIII^{ème} siècle, l'Aquitaine et le Poitou commençaient à subir les contrecoups du mariage malheureux d'Aliénor et d'Henry II Plantagenêt. A l'évidence, cette union avait donné des raisons aux Anglais pour affirmer que ces deux provinces devaient revenir à la couronne d'Angleterre. Pour affirmer cette hégémonie, après déjà plusieurs tentatives infructueuses pour reprendre possession du Poitou, Henry III le fils de Jean sans Terre débarqua à Royan le 20 mai 1242 avec la ferme intention de s'installer définitivement dans cette région. On peut dire qu'il pouvait nourrir quelque espoir étant aidé dans cette entreprise par plusieurs seigneurs Poitevins qui s'étaient rangés sous sa bannière. Pour certains on connaissait déjà leur préférence envers l'Anglais, mais pour les Lusignan qui avaient combattu autrefois Henry II Plantagenêt le grand-père du nouvel envahisseur, c'était plus surprenant.

C'est donc fort de cette aide locale qu'Henry III d'Angleterre partit à la conquête du Poitou en contournant par le sud le marais Poitevin à travers la Saintonge puis le pays d'Aunis. Mais c'était méconnaître l'opiniâtreté de Louis IX qui s'était allié lui aussi avec des seigneurs de la région, parmi lesquels on reconnaissait les Rancon seigneurs de Taillebourg, qui furent toujours fidèles à la couronne de France malgré les aléas de l'Histoire. Après la bataille de Taillebourg, les deux armées allant de nouveau à la rencontre l'une de l'autre se heurtèrent dans le pays d'Aunis, aux abords du marais Poitevin dans le sud de Sansais. Ce fut le château de Frontenay qui pâtit de cet affrontement car Saint Louis le fit raser lui donnant pour un temps le nom de Frontenay-l'abattue. Par la suite les seigneurs de Rohan laissèrent à la cité l'entourant : le nom actuel de Frontenay-Rohan-Rohan.

De cette façon radicale Louis IX avait repoussé pour quelques années les prétentions anglaises. Mais on connaît la suite du mariage malencontreux entre Aliénor et Henry II qui engendra

pour la France une guerre sans pitié de cent ans environ contre les envahisseurs Anglais. Durant laquelle, le Poitou qui en était l'un des principaux enjeux fut soumis à dure épreuve.

Les habitants des marais au Moyen-Age

Mais revenons au cœur de ces marais du Poitou encore impénétrables où la vie était restée sauvage, en apportant une précision qui peut nous éclairer sur ses indigènes.

A la fin du XIIème siècle on vit disparaître peu à peu le servage. Les religieux un peu ennuyés par cet état de fait voulurent toutefois conserver sur les serfs le pouvoir spirituel, que nul ne leur disputait d'ailleurs, mais aussi un peu de leurs pou-voirs temporels qu'ils voyaient s'amenuiser avec l'évolution de la société du Moyen-Age. Pour éviter que leur échappent certaines de ces prérogatives, ils créèrent à proximité de bourgs importants de nouveaux villages dans lesquels ils regroupèrent les serfs nouvellement libérés de leur asservissement. On vit donc à partir de cette époque l'éclosion de nouvelles cités portant le nom de *Villeneuve* ou de *Villeneuve* (31). L'un des meilleurs exemples sur le pourtour du Marais Poitevin est celui de la Villeneuve de Ste Christine située aux portes de Benet, dans laquelle avaient été rassemblés des serfs - *servant au port d'Aziré l'un des plus importants de l'époque* - qui dépendaient pour la plupart du seigneur du lieu ou des moines de l'abbaye de Maillezais. Mais certains de ces serfs ayant apprécié le goût nouveau de l'in-dépendance ne se plièrent pas aux exigences de cette nouvelle forme d'asservissement, et beaucoup allèrent alors se réfugier à l'intérieur des marais.

Ces gueux, ces réprouvés à qui l'on donna plus tard le nom de Huttier furent ceux qui prirent, ou continuèrent, la façon de vivre de ces prétendus Colliberts qui auraient disparu à la suite des invasions normandes.

De la guerre de cent ans aux asséchés du XVIIème siècle

La guerre de cent ans.

Les travaux effectués dans les marais au cours des XIIème et XIIIème siècle par les moines, les habitants du marais et les seigneurs des environs furent les premiers à souffrir de cette guerre interminable qui mit le Poitou et l'Aquitaine à feu et à sang à partir de 1337. Date à laquelle Philippe VI de Valois avait repris le duché de Guyenne que revendiquait la couronne d'Angleterre après le mariage d'Aliénor. La noblesse du pays, plus intéressée par son avenir pour savoir dans quel camp allaient pencher ses avantages, se désintéressa totalement de l'économie de ces deux provinces. Ce fut alors l'abandon et souvent la destruction du travail commencé pendant les années de paix. Faute d'entretien, les canaux se comblèrent ne drainant plus les surfaces cultivées. Les paysans voyant trop souvent leurs récoltes piétinées par les chevaux des soudards des deux camps furent en laissant leurs terres à l'abandon.

Malgré tout, chez les Anglais comme chez les Français, on n'oubliait pas la Sèvre Niortaise qui restait avant tout un pôle stratégique important, voire même économique, tant les denrées transportées par voie terrestre avaient peu de chance d'arriver à destination. Et peut-être aussi parce que, dans chaque port de la Sèvre et de ses affluents où arrivaient les marchandises, elles étaient taxées au profit des seigneurs des environs. Et de surcroît, au grand dam de la population, afin d'entretenir les troupes qu'ils avaient levées pour combattre leurs ennemis, dont les chevaux des deux camps allaient piétiner les récoltes occasionnant des périodes de disette, et par conséquence des famines qui décimaient le peuple.

Cet état de fait dura quelques années, jusqu'au moment où du Guesclin reprit le Poitou aux Anglais. A la suite de quoi l'on

recommença à voir les choses évoluer de façon rigoureuse quant à la gestion de la Sèvre Niortaise.



LE CONNÉTABLE, DU DUGESGLIN

Pour la mémoire du connétable, nous rappellerons deux de ses faits d'armes qui aidèrent moralement à la reconquête du Poitou. Faits étonnants et remarquables qui ont souvent agrémenté les plus belles pages de nos livres d'Histoire. Ce fut d'abord la reconquête de la place forte de Chizé le 21 mars 1373 en s'inspirant de la prise d'Alésia par Jules César. Puis dans la foulée, en ayant fait revêtir à ses ardents cavaliers les tuniques à croix rouge prélevées sur les Anglais capturés, il se fit ouvrir les portes de Niort par les bourgeois de la ville acquis à la cause de l'ennemi, qui furent ainsi abusés par cet astucieux stratagème. Ce ne furent pas les seules victoires de Dugesclin dans la région, mais ces deux conquêtes symboliques aidèrent le nouveau comte du Poitou Jean de Berry à remettre un peu d'ordre dans cette belle province.

Jean de Berry, une gestion dynamique du Poitou.

Le Duc Jean de Berry qui était le frère du roi Charles V avait reçu le Poitou en apanage en 1358. Mais ce ne fut que quelques années plus tard, lorsque Dugesclin sous ses coups de butoir eut fait reculer l'anglais, que le duc put gérer en toute quiétude sa nouvelle province. Il émit alors divers actes et chartes intéressant la Sèvre Niortaise et ses affluents. On voit d'ailleurs souvent dans les écrits de cet époque le témoignage de l'évêque de Maillezais en place, *intéressé au premier chef par tout ce qui touchait la navigation sur la Sèvre Niortaise, de surveiller les travaux effectués sur celle-ci*, (sic). Mais c'est surtout sur une charte en 1377 ou l'on peut lire le détail très complet des denrées acheminées dans les ports fluviaux de la région, dont la liste exhaustive nous renseigne très exactement sur l'importance du commerce par voie d'eau.

Pour illustrer ce propos nous les citerons tant leur nombre est significatif. En 1377, on recensait donc les ports de : Niort, Coulon, Sevreau, Aziré, Fontenay, Velluire, le Poiré, le Gué-de-Velluire, Luçon, Marans, Maillé, St Michel en l'Herm ; puis en 1402, Bouillé, Maillezais, Boisse, l'Anglée, Moreilles, Champagné, la Charrie et enfin Courdault. Comme on peut le constater après ce long récapitulatif, il n'y a aucun doute sur la reprise d'une certaine activité économique.

Le commerce à partir de Niort entre les XIIIème et XVème siècles suscite aussi une remarque intéressante quant à la production agricole de la région. A travers les marchandises transportées on y retrouve naturellement les denrées habituelles de l'époque (32) : blé, sel, poissons secs, métaux, étoffes, etc., mais il y en a une qui émerge du lot par son importance, c'est le vin du Poitou que l'on exportait en grande quantité vers la Normandie, l'Artois, la Flandre et l'Angleterre. A fortiori, cela confirmerait l'appellation de *Niortum*, riche en vin, que les Romains auraient donné à la future ville de Niort !

Pendant ce regain d'activités dû à la gestion dynamique du duc de Berry, il y eut aussi en 1409 un projet de réaménagement des marais pour lequel on fit appel à deux commissaires, l'évêque de Maillezais Jean le Masle et Guillaume Taveau qui se réunirent le 28 juillet de cette année avec d'autres sommités pour envisager la reprise des travaux. Nous notons en passant que Jean le Masle reçut dans son abbaye en 1418 le futur roi de France Charles VII venu s'éloigner pour un temps des turpitudes du pouvoir qui l'attendait.

Malheureusement cette embellie économique fut de courte durée puisque dès 1412 les nouveaux ports de la Tiffardière, St Liguairre, Bessine et Chanteloup furent détruits par les Bourguignons et les travaux envisagés dans les marais restèrent à l'état de projet. Il fallut donc attendre l'avènement de Louis XI le 22 juillet 1465 à la mort de Charles VII, puis le traité de Picquigny en 1475 pour que le Poitou revienne à une vie moins agitée.

Louis XI.

Précédemment à ce traité clôturant la guerre de cent ans, Louis XI ce très grand roi - *quoique l'on puisse en dire, du fait d'une attitude parfois sujette à caution* - avait déjà esquissé la reprise en main du royaume en donnant à son frère Charles le duché de Guyenne. Ils avaient conclu le 5 septembre 1469 cet accord aux écluses du Brault qui étaient alors la frontière symbolique entre la Saintonge et le Bas-Poitou. Comme après chaque union qui mérite une fête, à l'image du banquet après le mariage, pour sceller cette entrée définitive au royaume de France de ce duché resté trop longtemps sous la domination anglaise, ils allèrent chasser ensemble sur les terres du seigneur de Malicorne à Magné, petite bourgade situé entre Coulon et Niort.

Cependant, ce n'était pas la première fois que Louis XI portait son intérêt sur les marais du Poitou et de la Saintonge. Pour confirmer ces dires, dans les chartes et les actes qu'il émit en faveur de ces régions, nous retenons celui du 19 avril 1468 dans lequel il donna des avantages à l'évêché de Maillezais sur les taxes prélevées pour la confirmation du port franc de Niort.

L'abbaye de Maillezais

Nous ne devons pas être surpris de cette préférence donnée à l'abbaye de Maillezais dans beaucoup d'écrits des rois ou des comtes du Poitou puisque depuis 1317 celle-ci avait été transformée en évêché ayant sous sa juridiction : *247 paroisses, 101 prieurés et 5 abbayes*. Mais ce que l'on a du mal à imaginer de nos jours, c'est que l'obédience énorme de l'évêque de Maillezais, en s'étendant sur une large bande, allait de l'Aunis et la Saintonge pour traverser le Bas-Poitou, une partie du Petit Poitou, jusqu'aux portes de l'Anjou. Il était donc impossible aux officiants en place, gestionnaires la région, de ne pas se référer à l'évêché.

Paradoxalement, en dépit de la confiance que Louis XI accorda au début de son règne aux religieux, il fut aux cours des ans le premier à réduire les privilèges exagérés de l'Eglise.

Mais les temps changent vite, c'est ainsi que les rois qui prirent la succession de Louis XI ne s'intéressèrent que très rarement à l'avenir des marais du Poitou, hormis peut-être pour transformer le très bel art roman Poitevin en gothique flamboyant. Ce fut en l'occurrence le cas de François Ier qui, se désintéressant souvent des réalités économiques et sociales de son royaume au profit des arts qu'il encensa, donna quelques subsides à Geoffroy d'Estissac pour construire le chœur de l'abbaye de Maillezais. Mais pour les marais de la Saintonge et du Bas-Poitou aucuns travaux n'étaient envisagés. Une lettre patente en 1526 le confirma en affirmant qu'il n'y avait pas grand-chose à faire, les marais ayant été détruits à la suite de la guerre de cent ans et aussi par les divers aléas de l'Histoire qui suivirent. Pourtant, après cette lettre patente certains accordent la paternité de quelques travaux de dessiccation à François Ier entre la Vendée et le canal de Luçon, ce qui n'est pas entièrement exact (33).



Un certain François Rabelais

Geoffroy d'Estissac, cet évêque de Maillezais très attaché aux arts et à la littérature, était l'ami d'enfance de François Rabelais. Il recueillit de façon opportune le maître de la dérision philosophique en son abbaye, après que celui-ci ait eu quelques démêlés avec les moines du couvent de Fontenay où il servait comme cordelier de l'ordre de St François.



C'est donc contraint et forcé, pour échapper définitivement à la vindicte de ces religieux rébarbatifs (34) à toute forme d'humour qui l'avaient puni et enfermé dans les caves de leur monastère, que Rabelais avait dû se réfugier à l'abbaye sous l'aile protectrice de l'évêque. Oû par un indult du pape Clément IV, il rentra dans l'ordre de St Benoît, faisant ainsi table rase de son passé Fontenaisien. Mais finalement c'est sous l'habit de prêtre séculier qu'il demeura à Maillezais ce qui lui laissait le loisir d'aller et venir à sa guise en servant secrétaire particulier à d'Estissac.

Durant son long séjour dans les murs de l'abbaye, c'est en fin observateur de la vie des moines vaquant au rituel de leurs tâches temporelles et spirituelles qu'il imagina l'étonnante abbaye de Théléme. Alcofribas Nasier - *car c'est sous cet anagramme qu'il commit ses premiers écrits, en soulignant malicieusement la proéminence vermeille de son appendice nasal* - reprit aussi sur un ton humoristique quelques passages de la légende de Mélusine qui faisait le bonheur des veillées dans les chaumières de la région, depuis que Jehan d'Arras l'avait écrit dans les dernières années du XIVème siècle. Puis un jour vers 1530, en accompagnant son ami d'Estissac à son château de

Ligugé où l'évêque recevait les beaux esprits et les savants de l'époque, Rabelais y aurait été confronté à Calvin.

Fut-ce à la suite de cette rencontre, porteuse d'idées nouvelles qui agitaient les esprits, que le sceptique Rabelais quitta l'abbaye ? Tout le laisse à penser !

Il ne fut pas le seul car Calvin, en prêchant certaines rigueurs de l'esprit et des mœurs qu'avait oubliées le clergé traditionnel trop conforté dans ses privilèges, avait fait de nombreux adeptes dans la région. D'ailleurs, ce n'est sans doute pas sans raison que l'un des premiers discours du jeune réformateur sur une nouvelle religion eut lieu dans une grotte sur le bord du Clain à quelques lieues au nord de Ligugé, dans laquelle il avait réuni les notables et pas mal d'habitants de Poitiers.

Le tournant du Marais Poitevin

Il ne faut pas s'étonner de l'intérêt pour cette nouvelle philosophie encensant certaines rigueurs morales et financières, puisque François Ier délaissa quelque peu les bourgeois et le bas peuple au profit des arts et des apparats, ce qui par conséquence augmenta considérablement les impôts d'où un certain mécontentement dans la population. Il y avait eu la révolte des gabelles qui avait enflammé l'Aunis et la Saintonge entre 1542 et 1549, la Rochelle déjà au cœur de cette contestation devint alors le foyer principal de la réforme. Finalement les guerres de religion qui s'ensuivirent finirent de mettre à mal le peu d'ouvrages en état qui restaient dans les marais du Poitou et de la Saintonge.

Cependant, les vicissitudes de l'Histoire qui agitaient le pays amenèrent la présence dans la région du roi de Navarre, dont la suite de l'Histoire nous révèle qu'elle fut salutaire au marais Poitevin.

Les asséchés des XVIème et XVIIème Siècles

Henry IV.

En 1586 le roi de Navarre à la tête de ses troupes Huguenotes était venu guerroyer dans la région pour porter à coups d'épée ce que ses convictions considéraient comme la bonne parole de la foi protestante. Installé pour quelques jours à Marans, il n'en oublia pas néanmoins d'écrire à l'une de ses maîtresses d'alors - *la belle Corissandre d'Andouin* - des lettres enflammées dans lesquelles il vantait le charme et l'intérêt économique du Marais Poitevin. De manière indiscrete peut-être, nous lirons quelques lignes de la correspondance qu'il envoya le 17 juin 1586 à Corissandre, « *j'arrivai au soir de Marans où j'étois allé pour voir à la seureté d'icelluy... C'est une isle renfermée de marais bocageux, où, de cent pas en cent pas, il y a des canaux pour aller charger le bois par bateau. L'eau claire, peu courante, les canaux de toutes largeurs, des bateaux de toutes grandeurs...* ». Ce panégyrique ne fut pas le seul. Pour sa part, le commandant Savary écrivit deux siècles plus tard en donnant encore plus de poésie à cette description : « *Ce pays tout entier forme une grande Venise naturelle, si Byron l'eût visitée, de quelles couleurs n'eût-il pas su la peindre !* ».

Mais aussi lors de ce passage à Marans, pour la petite Histoire, nous relaterons une anecdote qui prouve que le futur Henry IV, loin de se contenter d'amourettes épistolaires, laissa aller sa forte nature amoureuse à des relations plus charnelles.

En effet, pour calmer ses ardeurs exaspérées il entretint une relation soutenue avec une dame de la gente féminine locale, Françoise Poisbeau, à qui il fit un enfant. Si parmi les Poisbeau actuels certains se reconnaissent dans le portrait du Navarrais, il se peut qu'ils soient d'essence royale !

Toutefois ce ne furent pas là les seuls actes du futur roi de France dans la région puisqu'il installa en 1588 son écuyer et néanmoins ami Agrippa d'Aubigné dans les murs de l'abbaye de Maillezais.

Agrippa d'Aubigné.

Assagi, fatigué par les diverses campagnes qu'il avait menées au nom de la foi protestante, le soldat poète occupa sans discontinuer avec les troupes huguenotes pendant une trentaine d'année cette abbaye si souvent convoitée de par sa situation géographique. Mais ce fut de sa résidence sise à quelques lieues au sud de Maillezais dans la petite île de Doignon proche de Maillé qu'il écrivit, *Les Tragiques*, considérées par certains comme faisant parties des plus belles pages de la littérature Française.



Parallèlement au travail que lui procurait les différentes œuvres qu'il écrivit et édita, d'Aubigné fut le geôlier du falot cardinal de Bourbon. En effet, le prélat avait été donné à la garde d'Agrippa - qui avait l'entière confiance du nouveau roi Henry IV - dans l'abbaye transformée en forteresse depuis peu par les bons soins de ce surprenant écrivain.

Ce choix n'était pas anodin. Car il faut bien se dire que, à son avènement en 1589, Henry s'était retrouvé avec peu d'amis après son abjuration de la foi protestante, et d'autant plus d'ennemis chez ceux qui ne croyaient pas à cette conversion. Il s'était donc tourné vers son compagnon de toujours pour que les ligueurs ne fassent pas de cet insignifiant personnage un fantôme de roi sous le nom de Charles X. Enfin après plusieurs épisodes où le prélat fut l'enjeu des deux partis, l'encombrant prétendant au trône de France eut la bonne idée de mourir de maladie à Fontenay-le-Comte le 10 mai 1590.

Henry IV, et la présence des Hollandais.

Malgré les débuts difficiles d'Henry IV au cours desquels le trône de France vacilla, peu à peu les choses s'arrangèrent avec sa gestion dynamique du royaume, bien aidé en cela par son ministre Sully. Dans la nouvelle remise en état du pays, il fut question de la reconstruction du marais Poitevin qui avait laissé de si bons souvenirs au roi du temps où il ne régnait que sur la Navarre. Dans cette France où tout était délabré, c'est pourtant dès 1594 que le roi autorisa Herman Daniel et Phillippe Taffin à entreprendre des travaux d'assèchement dans les marais du Poitou. Malheureusement pour ces audacieux entrepreneurs, l'économie du pays ayant été sérieusement mise à mal par les guerres de religion, ils se retrouvèrent donc rapidement devant un problème incontournable, le manque de capitaux.

Devant cette faillite le roi n'avait pas le choix, étant toujours en relation avec les protestants Hollandais dont certains étaient déjà à ses côtés, comme Hierosme de Comans son maître d'hôtel (35), il fit appel à l'un de leurs ingénieurs, Humfroy Bradley. Mais Sully qui surveillait de près les finances du royaume imposa à Bradley que « *les marais et palus fussent desséchés à ses propres coûts, frais et dépens* » dans l'ordonnance du 8 avril 1599 ; dont nous donnerons le texte lui permettant de créer l'Association pour le dessèchement des marais et lacs de France : *il fut entendu, « que tous marais et paluds tant dépendant du Domaine Royal que ceux appartenant aux ecclésiastiques, gens nobles et du tiers-état, sans exception de personnes, assis et situés le long des mers et rivières où ailleurs, seroient asséchés et essuyés par ledit Bradley et ses associés ou les propriétaires, et par eux rendus propres en labours, prairies ou herbages, selon que leur situation et naturel le permettra,...* ». Finalement, avec les fortunes dont disposaient les Hollandais de l'époque, Bradley acheta aussi la charge de *Maître des digues du Royaume*.

Pour rentabiliser ces importants investissements, il tenta de mettre en œuvre des travaux dans la région de Chaillé les Marais. Mais, soit par incompetence, ou tout simplement par ignorance, sans respect pour les façons de faire du pays, il essaya de faire travailler les ouvriers du cru. C'était mal connaître ceux-ci qui refusèrent de se plier aux façons de ce nouvel arrivant. Mais le pire, voyant que les capitaux qu'avaient engagés les industriels et les banquiers hollandais s'en allaient à vau-l'eau parce qu'aucun travaux n'avançaient, il lui prit alors la malencontreuse idée de faire venir des familles des alentours de *Bergen-op-Zoom* ; sa région d'origine située au sud-ouest du Brabant septentrional et à peu de kilomètres des Flandres belges actuelles, desquelles il fit d'ailleurs venir aussi quelques autochtones.

Installés au sud de Luçon, ces Hollandais ne restèrent que peu de temps dans la région, mal accueillis par les populations locales sous prétexte qu'ils étaient protestants, malgré qu'ils eussent reçu la nationalité française pour effectuer les travaux pour lesquels on les avait embauchés (36). Chassés, certains rejoignirent la Flandre du Bas Médoc où Bradley œuvra efficacement.

Incontestablement, pour l'Histoire, nous retenons que les seuls travaux que l'on doit à Bradley dans l'ouest de la France se firent dans les marais de Mouron situés entre Tonny-Charente et Rochefort, assez loin au sud du marais Poitevin.

Il faut reconnaître tout de même que le travail de Bradley en tant que Maître des digues du royaume, puis en devenant par la suite le principal actionnaire en 1607 de l'association pour le dessèchement des marais et des lacs de France, ne fut pas entièrement négatif puisqu'il a permis de mettre en place les premiers statuts officiels des dessiccateurs et asséchants des marais, et d'apporter aussi des capitaux et un peu de la technologie des Hollandais. De manière étonnante dans ces lois, actes et édits qui furent commis à la suite de la mise en place de Bradley, l'on retrouve la texture originelle des premières législations émises par les Romains pour les assèchements des zones marécageuses,

texte dont nous avons déjà donné un aperçu. Finalement Bradley mourut en 1639 sans que l'on puisse lui attribuer honnêtement la paternité de quelques travaux dans le marais Poitevin.

Où on parle encore de d'Aubigné.

Par ailleurs jusqu'en 1620, Agrippa d'Aubigné qui était toujours là fut obligé pour d'autres raisons de s'intéresser lui aussi au marais Poitevin, du moins, à la navigation importante de l'époque sur la Sèvre Niortaise.



Apparemment ce ne fut pas de gaieté de cœur que l'écrivain poète isolé dans son abbaye préleva des taxes, au corps de garde situé avant le port de Maillé, sur les marchandises transportées par les gabares remontant péniblement le cours de la Sèvre. Il y avait été obligé à la suite de la mort de son ami et protecteur Henry IV en 1609 car la régente Catherine de Médicis, qui ne l'aimait pas, l'avait oublié délibérément dans son île de Maillezais. Contraint et forcé par cette situation ne lui permettant plus d'entretenir ses troupes et de finir les travaux de fortification de l'abbaye qu'il avait engagés pour la transformer en place forte, il dut donc à partir de cette époque pour subvenir à ses besoins ponctionner des subsides sur l'économie locale. Mais ces prélèvements intempestifs ne furent pas du goût des habitants et des notables Niortais qui, pareillement intrigués par les fortifications de Maillezais et voyant les denrées singulièrement augmentées à l'arrivée dans leur port, se plaignirent du gouverneur de Maillezais par plusieurs lettres qu'ils firent parvenir aux autorités royales (37).

Pour clore cet épisode étonnant du marais Poitevin, d'Aubigné dut reprendre du service pour le prince de Condé, stoppant ainsi les diverses actions engagées à son encontre. Puis comme il se sentait mal aimé en France, il vendit la place de Maillezais au duc de Rohan le 26 mai 1619 et alla finir ses jours à Genève, entraînant à sa suite une bonne partie des protestants qui l'avaient accompagné dans cette longue aventure.

Enfin les grands travaux.

Sans faire injure à la mémoire de Bradley, qui fit ce qu'il pouvait face à des circonstances pas encore propices, on peut considérer que le début des premiers travaux de grande envergure engagés dans le marais Poitevin est le fait de Pierre Siette.

Habitant à la Rochelle, cet ingénieur et géographe du roi profita de circonstances favorables pour se voir attribuer le 4 mai 1641 par Louis XIII l'autorisation de fonder une nouvelle société « *pour entreprendre le desseichement des marais, palus et terres inondées qui restent à desseicher es Provinces du Poitou, Xaintonge et Aulnix* ». Fort de ces privilèges, Siette commença aussitôt quelques travaux entre le canal de Luçon et la Vendée. Cependant, il fallut attendre la déclaration du 20 juillet 1643, aussitôt la mort du Louis XIII, pour que soient définis les avantages exacts de Siette qui avait été contesté par quelques envieux ayant leur entrée à la cour, où l'on commençait à jouer du coude à l'approche de la mort du Roi. Rasséréiné par ces nouvelles dispositions statuant officiellement sur les prérogatives données aux entrepreneurs et aux propriétaires des terrains intéressés, le géographe poursuivit donc à partir de cette date les assèchements déjà commencés.

A la fin de ce chantier en 1646 on comptait alors 75 kms de canaux réalisés et une superficie asséchée de plus de 5000 ha : sur les communes de Sainte-Radegonde-des-Noyers, Chaillé-les-Marais, une partie de celles de Puyravault et de Champagné. Ces asséchés furent baptisés les marais du Petit-Poitou par un acte du 19 octobre 1646. On constatera encore une fois que l'histoire se répète, en effet, ces marais appartenaient presque tous dans leur totalité à l'évêque de Maillezais et à l'abbé de Moreilles.

Certes, si l'étendue de ces travaux que l'on doit à Pierre Siette peut paraître restreinte par rapport à la surface totale des asséchés du marais Poitevin, il n'empêche que le processus des grands travaux était lancé, et bien lancé. En effet, une autre société avait été aussi mise en place à la même époque, dans

laquelle apparaissaient de futurs grands dessiccateurs (38) dont certains représentaient aussi P. Siette, pour mettre en route, à la suite d'une sorte d'adjudication faite par l'abbesse de Saintes Françoise de Foix et l'évêque de Maillezais Jean de Béthune, des travaux dans les marais de Maillezais et de Vix. Mais l'abbesse, quelque peu capricieuse, trouvant après avoir pourtant donné son aval le coût de la réalisation trop élevé, lança une offre auprès d'un autre bailleur. Il s'en suivit un procès avec les premiers susnommés représentant la société Brisson qui, finalement, forts de leur bon droit remportèrent cette chicane en 1654 après une très longue procédure. Ce ne fut d'ailleurs pas le seul cas que les divers parlements sollicités durent juger à la suite de plaintes similaires, à l'image du premier procès en 1283 que nous avons déjà relaté.

Une fois ces asséchés commencés au nord de la Sèvre Niortaise, de nombreux travaux s'effectuèrent sur les pourtours de celle-ci, que ce soit au nord, comme au sud. Pour mémoire, signalons la remise en état de l'Achenal le Roi qui devient alors la ceinture des Hollandais, environ un quart de siècle après la mort de Bradley. Curieusement, ce canal ne fut pas restauré par les Hollandais eux-mêmes comme son nom le laisse supposer, mais apparemment avec des capitaux qu'ils auraient octroyés, ainsi que pour d'autres travaux d'ailleurs. Capitaux dont Jean Hoelf - *brabançon naturalisé en 1601, que l'on retrouve dans les statuts du 19 oc. 1649 de la société du Petit-Poitou, note n° 38* - qui était un financier, en fut l'un des principaux pourvoyeurs.

Aussi, à l'instigation d'Octavius de Strada le successeur de Siette, plusieurs ouvrages d'une importance capitale virent le jour au milieu du XVIIème siècle. On vit tout d'abord en 1654 l'ouverture du bot de Vix. Ce canal de vingt kilomètres environ est pratiquement parallèle à la Sèvre Niortaise et va se jeter dans les méandres de l'estuaire du fleuve aux Enfrenaux. Mais ce qui fait sa particularité, c'est qu'il passe en dessous de la Jeune Autize à quelques kilomètres en amont de Maillé - *le bourg où celle-ci se jette dans la vieille Sèvre appelée maintenant le*

contour de Maillé depuis creusage en 1834 du fossé du Loup. Toutefois, en avant de cet étonnant ouvrage du nom d'*Aqueduc*, le bot de Vix devait être rejoint par le canal de Reth. Travaux qui demeurent inachevés encore de nos jours, mais qui furent longtemps au goût du jour. L'on peut d'ailleurs observer sur la carte de Cassini, levée entre 1765 et 1767, le tracé fictif du canal de Reth, qui, traversant l'île de Maillezais dans sa partie basse, va rejoindre le Bot de Vix en amont de l'*Aqueduc*.

Ce fut sans conteste au milieu du XVII^{ème} siècle une période d'activité intense puisque l'on vit en même temps la mise en œuvre à proximité de l'île d'Elle du pont de la Vendée, surnommé « *le gouffre* », et la fin des travaux en 1662 dans les marais situés entre Maillezais, Maillé et Vix. Pourtant, malgré l'activité intense déployée dans ce siècle, le redressement de la rigole d'Aziré, la structuration du marais des Nattes, ainsi que celle des marais de Courdault restèrent inachevés pour des raisons économiques.

C'est donc au cours du XVII^{ème} siècle qu'une grande partie des dessiccations concernant les marais desséchés fut réalisée. Mais cela ne se fit pas toujours de façon vraiment structurée. Il manquait de toute évidence une coordination de l'ensemble des travaux qui se firent souvent d'une manière parcellaire, au gré des entreprises de dessiccation et des propriétaires. D'autant que les marais mouillés encore impénétrables avaient été oubliés dans cette embellie. Cette zone recevait en effet les très fortes crues de la Sèvre Niortaise qui allaient inonder les desséchés. Pour pallier ces inconvénients, des digues furent érigées protégeant les asséchés d'éventuels raz-de-marée - *ne l'oublions pas, ces marais ne sont que quelques mètres au-dessus du niveau de la mer ; pour référence : nous signalons que la cale du port de Niort est à douze mètres au-dessus de la cote zéro* -, mais aussi, et surtout, pour empêcher les eaux de la Sèvre de s'y répandre. A l'évidence, en dépit des efforts consentis pour mettre en place cet ingénieux dispositif de digues, ce ne fut pas suffisant pour contenir les débordements

intempestifs de la Sèvre Niortaise. On eut alors l'idée de construire en 1662 un second canal parallèle au premier, appelé pour cette raison le Contrebot de Vix, et qui va se déverser dans la mer aux Brandets, entre les écluses du Brault et les portes des Enfrenaux.

Nous y voilà, à la fin de XVII^{ème} siècle, la forme actuelle du marais Poitevin était pratiquement déterminée. Il restait cependant un problème récurrent : les marais mouillés.

Louis XIV.

Louis XIV, qui parfois accordait quelques attentions à la vie de son royaume plutôt qu'à sa propension naturelle pour le faste, aurait dit de ce cœur du marais Poitevin que l'on pourrait peut-être en faire les jardins de la France. On lui attribue d'ailleurs aussi ces dires pour d'autres régions, en particulier l'Anjou ; c'est pourquoi nous émettrons certaines réserves quant à l'authenticité de ces propos. Quoi qu'il en soit, il semblerait qu'il eut été au courant, du moins son entourage, de la quantité et de la qualité du chanvre des marais qu'utilisaient grand nombre de tisseurs des bords de ceux-ci. Egalement, il courait une rumeur publique prétendant que l'angélique aurait sauvée les habitants de Niort d'une mort certaine lors de la terrible peste de 1606. Nous ne certifions pas ici la valeur curative sur les méfaits de la peste de cette plante qui était une particularité botanique abondante dans les marais mouillés, car la médecine moderne nous incline à classer cette vision de l'Histoire au rang d'anecdote, voire de légende.

Ces mots du roi, dans la mesure où l'on accorde quelque crédit historique à cette réflexion, ne furent en fait que vaines paroles. Effectivement, aucune initiative heureuse des dirigeants du début du XVIII^{ème} siècle ne vint drainer et assainir les marais mouillés, et peu de travaux nouveaux virent le jour dans les asséchés où les grandes œuvres étaient pratiquement achevées depuis la fin du XVII^{ème} siècle (39). La seule trace que laissa la

politique de Louis XIV dans les provinces entourant le marais Poitevin, le Poitou, le Bas-Poitou, la Saintonge et l'Aunis, fut sanglante.

En effet, dans ces régions très imprégnées par la religion réformée, les dragonnades commirent de nombreuses exactions à l'encontre des protestants après 1685, date de la révocation de l'édit de Nantes. On vit alors nombre de ceux-ci fuir vers la Suisse, la Hollande et, de là, s'embarquer vers le Canada. Tous ne partirent pas, certains très attachés à leurs pays se convertirent par la force des choses, d'autres réticents à toute conversion allèrent rejoindre les Huttiers au cœur des marais mouillés dont la flore inextricable leur offrait un refuge sûr.

Les Huttiers.

Il fallut attendre le milieu du XVIIIème siècle pour voir quelques uns de ces Huttiers, considérés par beaucoup comme des parias, sortir des marais et s'installer sur les bords de ceux-ci afin de se rapprocher de la civilisation.

Pour mieux imaginer quelle était la vie de ces ancêtres de nos maraîchins, nous citerons un extrait des *Statistiques de l'An IX* de Dupin : *Cabanier agrandit son domaine : avec des pieux et des planche, il pratique près de son habitation, des caches pour prendre le poisson, des réservoirs pour l'y déposer. Dans les instants de loisir que lui laissent la chasse et la pêche, il s'occupe à former des mottes : c'est de la terre amoncelées au-dessus du marais et refermée par un grand fossé circulaire. Il y cultive des légumes qui acquièrent peu de saveur, mais beaucoup de volume, et du chanvre.* Comme on peut le constater, cet écrit du début du XIXème siècle résume encore bien la situation sociale de ces autochtones du XVIIIème siècle.

Donc, quelques temps avant la mort de Louis XV, ceux qui avaient réussi à évoluer, peut-être à gagner quelques Ecus en vendant les produits de leur pêche, achetèrent aux seigneurs locaux les bouts de terrains sur lesquels ils étaient installés. Nous

avons retrouvé plusieurs actes notariés de cette époque qui confirment cette thèse. Entre autres, pour l'exemple, un acte du 24 septembre 1750 de maître Binet, représentant la châtellenie de Benet, qui stipule la vente pour une somme modique d'un terrain en bordure des marais des Bécasses d'Aziré à un modeste journaliste, afin d'y construire une cabane.

C'est indéniablement à peu près vers cette époque que l'on vit apparaître sur les pourtours des marais mouillés les villages portant encore le nom de : Cabanes de la Sèvre, Cabanes de Nessier, Cabanes de Balanger, etc... Ils furent donc construits à l'instigation de ces nouveaux *Cabaniers*, lassés sans doute d'une vie semblable à celle des anachorètes, hormis peut-être pour la foi à laquelle ils furent souvent rébarbatifs.



De la révolution à Louis Philippe

1789, une ère nouvelle commence pour la France, et surtout pour son peuple. La première conséquence de cet important changement fut pour les habitants des marais l'assouplissement des droits de pêche avec une réglementation plus favorable à leur égard. Puis beaucoup héritèrent à juste titre des terres des nobles émigrés sur lesquelles ils avaient durement trimé. Ce fut aussi la fin des diverses taxes sur les marchandises transitant par les ports

de la Sèvre Niortaise, des octrois injustement prélevés au profit des seigneurs locaux, ces subsides enchérissant les produits d'une économie souvent chancelante, mise à mal la plupart du temps par des guerres inutiles. Déjà Louis XVI, qui sentait le vent de la révolte lui effleurer la nuque, avait assoupli ces systèmes d'impôts aléatoires. Ce fut le cas de l'octroi de la Croix de Maillé, datant pourtant du temps de Guillaume Fier à Bras - *ou FierBrace* - l'un des premiers comtes du Poitou, qui fut supprimé en 1786 par les bons soins de sa majesté. De toute évidence les abus notoires de la noblesse en la matière - *voire même, si l'on s'en souvient dans le cas de d'Aubigné, d'un sorte de piratage fluvial* - ne furent que des éléments de plus apportés aux récriminations du peuple. C'est donc sans arrière-pensée que la révolution commença à mettre un peu d'ordre dans tous ces privilèges, mais ces mesures ne se prirent que de façon ponctuelle, sans véritable stratégie d'ensemble. Il fallut donc attendre l'avènement de l'Empire pour voir se mettre en place une législation efficace pour le Marais Poitevin.

L'Empire.

Napoléon, dès qu'il eut posé son auguste personne sur le trône de l'Empire entraîna la France à la conquête des trois quarts de l'Europe pour assouvir son inextinguible soif de pouvoir. C'en était fait, l'hégémonie néfaste de la royauté qu'avait eu tant de mal à détruire la révolution prenait une nouvelle forme avec l'Empire, tout aussi néfaste d'ailleurs. Mais Bonaparte était un individu paradoxal. C'est ainsi qu'en même temps qu'il fait tuer des millions d'êtres humains sur les champs de bataille, il met en place des lois et des statuts qui furent des avancées sociales remarquables pour l'époque.

A travers cette abondance de législations nouvelles, nous retenons le code civil le 20 mars 1804, mais surtout pour notre récit, le statut de la Sèvre Niortaise qui devient de fait voie navigable ; elle appartient toujours depuis à l'Etat.

Le premier préfet des Deux-Sèvres, le citoyen Dupin, qui s'intéressait de près aux chambres de commerce nouvellement créées par le consul Bonaparte, lui avait communiqué, après une enquête de celles-ci, qu'une navigation importante se faisait sur la Sèvre pour approvisionner Niort, la plaque tournante du commerce régional. Cependant quelques problèmes se posaient encore entre les entrepreneurs de batellerie et les riverains du fleuve. A la vérité, en dépit des avancées sociales et économiques apportées par la Révolution, les vieilles traditions dont beaucoup dataient du Moyen-Age - *le droit de rivage, le droit coutumier, le droit de traite, etc...* (40) - eurent du mal à sortir des esprits. Pour éviter les contestations, il fallait donc déterminer les droits de halage, de contre halage et offrir aux gabares un éclusage correct.

Averti par son préfet de toutes ces polémiques gênantes pour la bonne circulation des marchandises et qui lui furent confirmées lors de son passage à Niort le 7 Avril 1808, l'empereur envoya de Bayonne, le 29 mai suivant, un édit afin d'éviter que de tels inconvénients se reproduisent. Enfin était réglé de façon officielle le statut de la Sèvre Niortaise.

Le commerce, l'artisanat sous l'Empire.

Pour bien situer l'importance économique de ce petit fleuve côtier et du commerce prospère de la ville de Niort, nous citerons une statistique précisant quelques années après l'Empire, en 1833 très exactement, que le port de Marans accueillait encore par an environ trois cents bateaux de moyen tonnage - *ce port fut d'ailleurs classé quartier maritime en 1827*. Et de là transitaient vers Niort, par gabares, des peaux de chamois venant des Etats-Unis, ainsi que divers autres matières premières ; et en sens inverse, des droguets, des draps dus à l'abondance du chanvre, mais aussi des eaux-de-vie et du vin, ainsi que des gants et autres productions des tanneurs Niortais qu'ils avaient réalisées avec ces peaux venues d'Amérique du Nord. Le commerce du vin que l'on pra-

tiquait depuis le Moyen-Age avait engendré la construction de plusieurs vinaigreries dans la ville, et les tanneurs de réputation Européenne s'étaient installés depuis longtemps aux abords de la cité, leurs chamoiseries et tanneries, fortes d'environ 800 ouvriers, fonctionnant grâce à l'eau de la Sèvre. Nous n'oublions pas les quelques 400 cordonniers Niortais, pour la plupart militaires, qui confectionnaient des gants, bottes et culottes de peau.

Quant à la transformation du chanvre qui était une spécialité du marais mouillé, on le doit à un artisanat familial. A tel point que dans certains villages bordant le marais il était courant de



Fig. 99. — Eroie.

rencontrer un grand nombre de bottes de chanvre à rouir dans les fossés, et dans presque chaque maison, des *broies** pour le *macquer** après son *rouissage**, des machines à *teiller** ou des *écangues** (41) servant à séparer les fibres textiles de la partie inutilisable que l'on appelle la *chénevotte*, enfin des métiers à tisser pour parachever le travail. Les maraichins, à la mauvaise saison, occupaient leurs temps libres à la confection de cordes avec le chanvre peigné et divers autres produits finis pour lesquels ils manufacturaient aussi cette plante, ainsi que parfois le lin.

Nous relatons ici une anecdote sur les tanneurs qui peut paraître inutile dans l'histoire du marais Poitevin. Pourtant leur prépondérance sociale et économique pour la région, qu'illustre bien la petite histoire qui suit, fut lors des échanges commerciaux avec les Etats-Unis à l'origine de la modification de l'aspect des marais mouillés.

Les cordonniers militaires Niortais à travers leurs différentes fabrications en avaient une particulière : celle de la culotte de peau que portaient alors les cuirassiers, les dragons, la gendarmerie et la cavalerie du train. On n'en connaît pas les raisons,

pourtant, sans discernement, des technocrates de l'époque émirent l'idée que l'on pourrait vêtir ces valeureux militaires avec d'autres matières que de la peau sortie des chamoiseries Niortaises.

On imagine alors quel fut le tollé de la population : des protestations que transmirent à l'Empereur les représentants de la chambre de commerce, parmi lesquels figuraient plusieurs patrons des tanneries concernées au premier chef - *François Boinot, entre autres* -. A travers leurs récriminations, sûrs de leur bon droit, ceux-ci allèrent même à imaginer qu'il serait bien que les postillons portassent aussi cette culotte de peau tant discutée. Il va sans dire que dans le cas des postillons qui étaient libres de leur choix, ils n'eurent pas satisfaction. Par contre, un décret de l'empereur en 1812 confirma que les militaires continueraient à porter ladite culotte. Ouf, pour un temps, l'activité des tanneurs et cordonniers Niortais n'en était pas réduite qu'à la confection de gants, et, par là même, les échanges importants avec l'Amérique du Nord ne s'en voyaient pas altérés par une réduction de la production des chamoiseries.

Au regard de cette anecdote on comprend mieux l'intérêt que porta l'Empereur à la bonne régulation de la navigation sur la Sèvre Niortaise, ce qui favorisait de toute évidence le commerce régional.

Enfin, les Marais mouillés.

A la chute de l'Empire, si l'avenir du fleuve était déterminé, il restait toutefois celui des marais mouillés dont les nouveaux propriétaires envisageaient sérieusement de les exploiter tant ces terres étaient propices à l'élevage. Les maraîchins peu riches à l'époque y voyaient là une source de revenus qui auraient amélioré leur condition précaire. A l'inverse des nobles qui les avaient laissé à l'abandon, ne les fréquentant à l'occasion que pour leurs distractions ; l'une des plus courantes étant la chasse à courre. Malgré l'attente pressante des paysans qui avaient d'autres prérogatives que celles de leurs anciens seigneurs, il

fallut patienter presque un quart de siècle pour voir se mettre en place une organisation d'ensemble concernant la structuration des marais mouillés.

C'est donc le 7 mars 1832, sous le règne de Louis-Philippe, que fut créée la première association des marais mouillés. Ce petit syndicat au nom des *marais mouillés de la Jeune Autize* ouvrit la porte à la constitution de trois autres sociétés le 23 août 1833 : *association des marais mouillés des Deux-Sèvres, de la Charente-Inférieure, de la Vendée*. Enfin, après huit siècles de travaux, de guerres destructrices, de tergiversations diverses, le marais Poitevin s'en allait vers la forme que nous connaissons actuellement.

A partir de la date de création des syndicats furent mis en œuvre plusieurs travaux prépondérants, en plusieurs endroits le redressement de la Sèvre et de ses affluents, l'ouverture de la Grande Rigole longue de 12 kms allant du canal de la Garette au canal du Mignon, dont le creusement s'achèvera en 1854, puis la Rigole de la rive droite achevée en 1859, etc... ; il se fit aussi d'autres travaux divers, toutefois cette énumération nous donne une bonne vue d'ensemble sur l'activité débordante de cette époque.

Parallèlement à ces grands ouvrages, de nombreuses petites conches et fossés virent le jour, en drainant efficacement l'ensemble des marais mouillés, elles modifièrent peu à peu le biotope. Gênés par cette transformation des marais, les Huttiers, dont la population avait été augmentée à la révolution et pendant l'Empire par l'arrivée des réfractaires à la conscription, ne retrouvaient plus la protection d'une flore inextricable dans ces marais transformés pour la plupart en pâturages. Beaucoup commencèrent alors à rejoindre la civilisation ; pas très loin d'ailleurs, puisqu'ils migrèrent vers les villages de cabanes construits sur les abords des marais. En 1838 le chef de bataillon du Génie, Savary, nous fait une description pittoresque de l'un de ces individus qu'il considère dans son écrit comme une sorte de

contrebandier ; ce fut certainement l'un des derniers représentants de ces « marginaux » qu'il rencontra :.....*je vis s'entrouvrir quelques roseaux, de l'autre côté de l'un des fossés, puis se montrer une espèce de sauvage, de l'extérieur le plus singulier : ses cheveux rares, en désordre, hérissés, son œil hagard, sa barbe longue et grisâtre, le faisait ressembler en laid à l'un de ces dieux sous la figure desquels les anciens symbolisaient les fleuves,* - extrait des *Mémoires de la société statistique des Deux-Sèvres.*

Les temps modernes

La transformation, l'évolution rapide des marais mouillés vers la culture et les pâturages eut un effet salutaire sur la salubrité de cette zone très humide qui développait des maladies propres aux régions marécageuses. Nous avons déjà cité Dupin, mais le préfet s'intéressant aussi de près aux habitants des marais, relate dans l'un de ses écrits qu'ils étaient souvent en proie à des maladies infectieuses. Le plus surprenant c'est la façon un peu particulière qu'ils avaient de combattre leurs maux ! En effet, à la



fin du XIX^{ème} siècle, des crédules allaient encore gratter le tombeau de l'abbé de Maillezais Goderan, que la rumeur publique avait sanctifiée, pour récupérer des fragments servant à faire des décoctions qui auraient soi-disant guéri la fièvre des marais. Cette surprenante pratique, ainsi que d'autres toutes aussi mystiques, disparurent avec l'assainissement des marécages. D'autant qu'une autre transformation du biotope survint au alentour de 1870.

Le peuplier.

L'on se souvient des échanges importants du début du siècle avec l'Amérique du nord pour approvisionner les tanneries Niortaise en peaux de chamois. A la fin du XIX^{ème}, ce commerce était toujours actif malgré, cette fois définitivement, la disparition de la culotte de peau de l'uniforme des militaires. C'est d'ailleurs au cours de ces transactions avec le nouveau monde que l'on en rapporta une nouvelle variété de peuplier, le virginien.

Fait pour les sols humides, la tête au soleil du Poitou, les pieds dans la terre du marais mouillé, il s'y développa rapidement. Pour qu'il s'adapte encore mieux à son environnement il fut transformé peu à peu en une nouvelle variété, le blanc du Poitou.

Planté en bordure des marais destinés à l'élevage, par sa croissance rapide il modifia rapidement l'économie de la région. Partout se construisaient de petites scieries qui confectionnaient avec ce peuplier des cageots et des emballages légers. Comme la plupart de ces scieries se trouvaient au bord de l'eau, il était courant à la saison de *l'abatage* de voir flotter des trains de bois, remplaçant peu à peu une navigation commerciale en pleine régression.



Le commerce fluvial, sa disparition.

Effectivement, avec l'arrivée des moyens modernes de transport, dont l'un des principaux à l'époque était encore le chemin de fer, la batellerie moins rapide se trouvait devant une concurrence difficile à égaler ; hormis peut-être par ses tarifs souvent plus bas. L'histoire du Théophile, petit vapeur qui transportait sur la Sèvre du vin d'Espagne, en est le meilleur exemple. En effet, le prix de la tonne transporté par ce bateau était de 3Fr en 1898, celle par le chemin de fer de 7Fr, même s'il était plus lent, il était en tout cas deux fois moins cher ! Malheureusement pour le Théophile, il appartenait à un armateur privé. Le chemin de fer quant à lui dépendait de l'Etat, qui ne se priva pas de ramener le prix de la tonne transportée dans ses wagons à 3,50Fr. Et pour que le malheur du vapeur soit complet, on recommanda à l'entreprise Brieux mandatée par les Ponts et Chaussées pour faucarder la Sèvre, de ne pas effectuer ce travail. Les herbes aquatiques envahirent alors la rivière et par là même rendait la navigation encore plus lente et surtout plus pénible ; devant tant d'adversité, le Théophile cessa son activité. On voyait ainsi disparaître le dernier trafic important sur la Sèvre Niortaise, seules quelques petites entreprises halant les gabares avec des chevaux résistèrent encore quelques années à l'évolution rapide du monde moderne.

Il y eut cependant un début de reprise de l'activité fluviale occasionnée par la guerre 1914-1918 car à travers les contingences de celle-ci, il y en avait une de cruciale : le charbon, dont les navires de la Marine Nationale faisaient une consommation exorbitante. Comme le transport ferroviaire était surchargé par les troupes et le matériel qui partaient aux fronts, la navigation sur la Sèvre revint au goût du jour pour transporter le charbon des mines de Faymoreau vers les différents ports où se ravitaillait la Royale.

Pressé par les événements, l'administration envisagea en premier lieu de draguer et faucarder le fleuve. Puis l'on mit en construction aux chantiers Bureau de Marans deux gabares de 60 tonnes, dont la première, mise à l'eau en 1918, fut sans beaucoup d'imagination baptisée *la Sèvre*. Pour compléter cette péniche, deux allèges - *aux noms pas plus imaginatifs de : le Mignon et l'Autize* - furent construites à la même époque dans l'entreprise Arnaud de Magné. Enfin pour tracter cet ensemble important, il fut fait appel à la société Delaunay-Belleville de la Rochelle qui loua un remorqueur à l'armateur Delmas. Avec la mise à l'eau en 1919 de la seconde gabare de soixante tonnes, baptisée elle aussi *le Mignon* et dont l'allège s'appela dans la continuité *les Bourdettes*, les pouvoirs publics estimaient pouvoir transporter de 600 à 1000 tonnes de charbon par mois. Ce projet si bien engagé tomba finalement à l'eau n'étant opérationnel qu'au moment où la guerre finissait. Les gabares furent alors cédées à des entreprises privés qui les utilisèrent peu, et les allèges firent longtemps le bonheur du service de la navigation des Ponts et Chaussées pour le transport de leurs matériels.

La navigation sociale.

Nous pouvons peut-être regretter la disparition de cette activité fluviale, mais pour notre plaisir une autre forme de batellerie vit le jour de façon fortuite en 1914 à Coulon.



L'un de ses habitants bien connu dans la commune, Monsieur Clochard - que l'on appela familièrement par la suite « l'Amiral Clochard » - porte un pli à un officier de transmission et lui propose à cette occasion une promenade au cœur de la Venise verte pour lui en faire découvrir son charme secret et sa beauté. Ce fut le premier touriste officiel du marais Poitevin car, convaincu de l'avenir touristique de sa région, l'Amiral transforma ces promenades bucoliques dans le cœur secret des marais mouillés en activité lucrative (48).

L'avenir lui donna raison, mais avant tout c'était une bonne idée pour l'époque puisqu'au détour d'une conche, les touristes étaient surpris de recevoir le bonjour retentissant du boulanger dont l'écho allait se perdre sous la voûte sombre des frênes, de s'écarter prudemment pour laisser passer deux ou trois génisses peu rassurées sur le grand « batai piat » de 22 pieds que poussaient à la pigouille deux maraîchins, de voir surgir de la brume la barque du boucher débordante de la bonne viande de ces bêtes élevées au cœur des marais, et aussi, quelquefois, de devoir ôter son chapeau devant ce mort qui rejoignait sa dernière demeure par les chemins d'eau qu'il avait si souvent fréquentés, suivi par la famille et les amis, endimanchés pour la circonstance dans une longue cohorte noire de bateaux plats fendant lentement le vert des lentilles d'eau.



Cette navigation sociale rencontrée par les touristes au hasard des conches, que l'on rêverait peut-être de revoir de nos jours tant elle est écologique, disparut peu à peu avec le modernisme. Les paysans vers les années 50 laissèrent à

l'abandon et à la seule exploitation forestière les marais mouillés dans lesquels ils ne pouvaient pas transporter leurs lourdes machines agricoles. Et l'automobile avait remplacé la plate des maraîchins partis habiter à l'extérieur des marais mouillés.

L'industrialisation de la production de peupliers.

Les maraîchins avaient aussi été aidés dans cette mutation sociale par l'embellie de l'exploitation du peuplier.

Les petites scieries créées à la fin du XIX^{ème} siècle avaient continué bon gré mal gré pendant de nombreuses années leurs activités, ainsi que les fabricants de trieurs à céréales ; les établissements Biscara, entre autres, installés au cœur de Niort sur une île de la Sèvre située en face du quai de la Regratterie ; où il ne reste plus aujourd'hui sur son emplacement qu'une aire de stationnement. Malgré sa résistance, cet artisanat, quelque fois semi industriel, fut supplanté peu à peu dans l'économie régionale par le groupe Rougier qui prit un essor important entre 1920 et 1935.

Cette entreprise qui devint d'envergure Européenne utilisa en un premier temps surtout du peuplier, qu'elle déroulait pour confectionner des contreplaqués. Puis, pour compléter la fabrication de ces panneaux demandant une exploitation massive de blanc du Poitou – ou *Serotina pour les puristes* – et de Robusta, les industriels firent venir des bois exotiques du Gabon ; où se sont d'ailleurs installées plusieurs familles Niortaises afin d'exploiter l'okoumé et autres essences imputrescibles.

La forte demande en peupliers avait conduit les maraîchins attirés par des profits substantiels à planter de nombreux arbres, au détriment de la culture et de l'élevage beaucoup plus astreignant. Avec une conséquence que l'on a encore du mal à maîtriser et à gérer puisque la consommation d'eau exorbitante des peupleraies occasionne un déséquilibre certain de l'écosystème. Par contre ce regain économique eut un effet bénéfique sur les ports maritimes. En premier, Marans avait profité du creusement

entre 1882 et 1888 du canal maritime qui va en droite ligne des écluses du Brault à Marans, lui permettant ainsi d'accueillir dans son port au milieu du XXème siècle des petits cargos chargés de billes de bois. Mais avec l'arrivée des bateaux de fort tonnage que l'étroitesse et le peu de profondeur du canal ne permettaient pas d'accueillir, l'activité marchande du port de Marans disparut au profit de celui de la Rochelle. Ce dernier devint alors l'un des premiers de France pour l'importation des grumes, ce qui de toute évidence sauva d'une faillite presque certaine son trafic marchand qui périclitait d'année en année

Le déclin des Marais mouillés.

Dans la seconde partie du XXème siècle après la guerre de 1939-45, la *populiculture* intensive et le modernisme mirent définitivement à mal l'agriculture des marais mouillés qu'avaient eu tant de peine à créer les maraîchins de la fin du XIXème siècle. Mais ces deux raisons ne sont pas les seules qui poussèrent les agriculteurs à laisser leurs marais à l'abandon. Sans nul doute, la très forte propension de cette zone à rester submergée pendant la période hivernale y fut pour beaucoup.

Entourés par les asséchés depuis longtemps terminés et exploités, l'entonnoir que formaient les marais mouillés et son étroit goulet d'évacuation qui va de Maillé à l'anse de l'Aiguillon créaient un frein aux fortes crues de la Sèvre Niortaise. Par conséquence il était courant, l'hiver, de voir les terres rester sous l'eau pendant de longues semaines.

En 1922, le curé de Coulon O. Loth, qui en plus de son sacerdoce avait une passion pour l'histoire de sa région, nous raconte dans son livre « *A travers le marais Poitevin* » les méfaits de certaines crues mémorables : « *la crue de 1872, moins élevée que celle de 1859, au-dessus de Coulon, a été, pour le marais occidental, la plus forte de celles dont ont ait gardé le souvenir. La plupart des digues se sont trouvées insuffisantes pour pré-*

server les marais desséchés, qui ont été alors submergés sur plusieurs points. ». Il cite ici deux crues remarquables, mais il était habituel lors des débordements intempestifs de la rivière que l'eau passât par-dessus les digues aux endroits où elles étaient légèrement affaissées. Les agriculteurs des desséchés pour pallier cet inconvénient inopportun utilisaient une technique un peu particulière, ils répandaient pour cela du fumier sur le sommet des chaussées, en appelant cette méthode somme toute efficace : *bardeler* - que l'on doit à une forme patoisante du verbe (43) « barder », qui signifie dans son sens ancien : couvrir ou paver -. Cette pratique ingénieuse n'était pourtant pas toujours du goût des maraîchins des marais mouillés qui étaient enchantés, eux, que l'eau s'évacuât de n'importe quelle manière que se soit. Des récriminations, suivies souvent de heurts étaient alors de circonstance entre ces deux communautés agitées par un intérêt qui pouvait paraître divergent, mais qui en réalité était le même, chacune ne voulant pas de ce surplus d'eau.

Devant ce problème renouvelé presque chaque année à la mauvaise saison, les autorités envisagèrent diverses solutions. Le redressement de la Sèvre, son élargissement, seront des constantes pour les travaux effectués à partir de la fin du XIXème siècle. Citons en exemple la portion de la Sèvre entre l'écluse de la Sotterie jusqu'au bief Minet, travaux qui furent effectués de 1900 à 1904. Mais à l'inverse de ce que l'on aurait pu croire, en accélérant le débit du fleuve, cela ne temporisait pas les crues. Bien au contraire, si une amélioration se faisait sentir en effet dans les quartiers bas de Niort, la région de Maillé était plus vite inondée, avec toujours le même problème d'écoulement dans l'étranglement qui rejoint la mer. C'est donc à la suite d'une pétition en 1912 de la part de nombreuses communes dont les habitants se plaignaient d'avoir trop souvent les pieds dans l'eau – *Benet, Ste Christine, Saint Sigismond, Danvix, Arçais, etc...* (44) - que l'on envisagea l'ouverture d'un canal évacuateur parallèle au contrebote, allant du Gouffre pour se jeter dans la mer aux Brandets à proximité des Enfrenaux. On ne peut pas dire que cet

ouvrage soit un pis-aller puisqu'il améliore sensiblement la rapidité d'évacuation des eaux, mais en tous cas il demeure insuffisant pour la bonne régulation des crues.

Après la guerre de 1914-1918 différents travaux ponctuels furent effectués pour tenter d'améliorer cette situation, jusqu'au moment où l'on commença à se désintéresser des marais mouillés pour les raisons que l'on connaît. Cependant, nous ne concluons pas l'Histoire du Marais Poitevin sur un échec de son cœur resté longtemps le plus secret.

Le renouveau.

Le bilan est tout d'abord positif pour les asséchés, puisque le but des premiers dessiccateurs était de gagner sur la mer des terres cultivables. Ce qui est parfaitement réussi avec une bonne production céréalière, un peu d'élevage, avec pour particularité l'élevage de chevaux destinés à la course de trot. Mais avec une petite restriction à l'encontre des trop grandes surfaces de maïs irrigué, situation paradoxale qui veut que l'on arrose des marais asséchés. On peut constater d'ailleurs qu'avec la modernisation et l'industrialisation de la production agricole, le bon sens paysan que l'on encensait autrefois semble sous la pression économique avoir quitté cette corporation. Quant aux marais mouillés, ils ont été dirigés dans leur ensemble vers des activités diverses et variées, confirmées par son attrait touristique avec la venue de visiteurs de plus en plus nombreux attirés souvent par d'originales promenades en barques. Toutefois, l'abus de l'exploitation touristique dans certaines communes nuit indéniablement à l'authenticité du pays. En ce qui concerne la production de peuplier, elle est pérennisée, et, depuis la fin du XX^{ème} siècle, on assiste à un renouveau de l'élevage et à celui des marais cultivés.

Si le visiteur y est venu naturellement, la reprise d'autres pôles d'intérêts dans ces marais mouillés oubliés par nos dirigeants depuis l'après guerre est due en partie à un événement circonstanciel.

Au mois de février 1983, il pleuvait, il pleuvait sans cesse... Malgré tout, le directeur des voies navigables de l'époque avait quitté son bureau parisien et rejoint la Rochelle pour ses loisirs. Sur place, rebuté par le temps exécrable, il renonce à sa promenade en mer et se voit proposer par l'un de ces amis une visite du Marais Poitevin qui allait être submergé par les eaux - *ce fut une crue mémorable faisant référence dans les annales car c'est l'une des plus fortes que l'on ait connue et tristement marquée par la disparition d'un pompier qui se noya en plein centre de Niort, entraîné par les remous de la Sèvre devant les habitants impuissants*. C'était une alternative intéressante pour ce haut fonctionnaire qui ne connaissait pas ce domaine faisant partie de ses attributions, dont il avait peu entendu parler, et de surcroît, dont il ignorait les nombreux problèmes. Ce fut alors une visite approfondie des marais, une rencontre avec l'adjoint technique au bureau de l'Équipement de Marans, puis, au final, une entrevue à la cale du port de Niort dans le service de la navigation avec l'ingénieur Vert, qui fut bien surpris de l'arrivée inopinée de son supérieur hiérarchique. A la suite de cette journée d'information, un rapport fut rédigé et transmis au ministre des transports Fiterman. Dans les semaines qui suivirent le cas du Marais Poitevin fut abordé au Conseil des Ministres.

Cette action eut peu d'effet immédiat car les crédits alloués au Ministère des transports étaient tous dispatchés vers des tâches déjà déterminées. Néanmoins, enfin on prenait en compte cette région de France, enfin on en parlait dans les hautes sphères de l'État.

D'ailleurs les habitants d'Arçais prirent l'habitude de voir pratiquement tous les ans le président Mitterrand s'offrir une roborative promenade en barque dans leurs marais.

Dans les années qui suivirent, le Parc régional quelquefois discuté bénéficia de plus de reconnaissance et de subsides. Plus de crédits furent débloqués pour les marais mouillés. Une maison leur fut consacrée à Coulon, et l'agencement de la jolie maison du

Petit Poitou à Chaillé les Marais fait le bonheur de ses visiteurs. A Esnandes la maison de la mytiliculture explique en quoi la réputation des moules de la baie de l'Aiguillon n'est pas usurpée (45). Le cours de la Sèvre vit quelques unes de ses écluses modernisées, dont l'une d'elle : automatisée, pour favoriser la navigation de plaisance. Mais surtout, il y eut la remise en état des portes des Enfrenaux laissées à l'abandon depuis de nombreuses années, ce qui ne permettait pas une bonne évacuation des eaux du Bot de Vix et du Contrebot. Puis la réalisation du barrage de la Touche-Poupard relié à la rivière permet pendant les périodes de sécheresse de maintenir un étiage normal. Les marais Mouillés furent en partie nettoyés, et quelques avantages ont été alloués aux agriculteurs pour la remise en valeur des prairies humides.

Ce pays a repris vie dans sa totalité à la fin du XXème siècle, il est certainement l'un des plus originaux d'Europe car il a été entièrement transformé par « la main de l'Homme ».

Pour ceux qui admireront le Marais Poitevin, qui le comprendront mieux à travers son Histoire, nous leur laisserons à méditer, s'ils le veulent, cette réflexion de Gaston Bachelard,

« L'Eau est porteuse de mémoire ».*

A Sainte Christine, décembre 2003.



*Bachelard, *L'Eau et les Rêves*, 1942.



NOTES ET COMMENTAIRES

- **Pour la petite Histoire, l'utilisation du verbe : recaler** : Ce maraîchin, haut en couleur, photographié à la fin du XVIII^{ème} siècle possède la tenue adéquate pour la dessiccation des marais. Effectivement, il suffit de constater qu'il est chaussé de sabots surmontés de guêtres en cuir qui étaient utilisés lorsque les paysans recalait les fossés. En l'occurrence, le verbe recaler que l'on prononçait « *recalâ* » en patois du marais, signifiait : vider un fossé de la vase qui s'y était accumulée. -Ref : *Le Dictionnaire du Marais Poitevin*, de Pierre Gachignard, page 221. Ed, Jeanne Laffite, 1983. Au XIII^{ème} siècle on utilisait le verbe : renverser.

- (1) - page 3 : R. Joussaume estime que vers 8000 av. notre ère (n.è) : Le rivage était encore 60 mètres plus bas et à environ 50 kms de nos côtes actuelles.

- (2) - page 4 : Pour l'estimation du niveau maximal de la mer, les avis des chercheurs divergent sensiblement. La datation donnée est donc approximative : - M. Ters (1973), vers 400 av. n.è. - C. Scarre (1982), vers 200 av. n.è. - R. Regrain (1980), vers 600 av. n.è. - L. Papy (1941), vers 600-500 av. n.è. - Quant à F. Tussaux (1975), il privilégie le Tène III (-150 à -50).

- (3) - page 4 : les *mizottes*. C'est une maigre végétation maritime qui pousse où les envasements commencent à s'assécher, mais que la mer recouvre à chaque grande marée. L'appellation, propre au marais Poitevin, de « *mizottes* », donnée à ces vasières - désignées plus précisément en Géomorphologie sous le nom flamand de *schorre* - couvertes de plantes halophiles vient d'une contraction de « petites misères », résumant bien leur aspect rabougri et épars. Sur le pourtour de la baie de l'Aiguillon se dépose à la renverse de chaque marée des vases formant des *slikkes*, et qui se couvriront peu à peu de végétation maritime les transformant ainsi en *schorres*.

- (4) - page 5 : Par endroit, les eaux ont bien remonté sur les marais vers cette époque. Mais ce phénomène s'explique par la destruction de la plupart des canaux et des digues pendant la guerre de 100 ans. Favorisé aussi par un tassement du bri ayant perdu son humidité à cause des assèchements du XII^{ème} et XIII^{ème} siècles, ce qui aurait entraîné un abaissement du sol ; théorie proposée par F. Tussaux dans : « *les côtes des Santons dans l'Antiquité* ».

- (5) - page 9 : Virgile ne fut pas le premier à relater l'histoire des Scythes car il s'est sans doute inspiré, pour cette légende, des écrits d'Hérodote. En effet,

cet historien Grec du Vème siècle av. J. -C. (v.484 – v.425) rapporte dans le Livre VIII, à la suite de ses voyages, trois versions sur l'origine des Scythes. Dans l'une d'elles, il les dit descendant du mythique Skythès, benjamin des trois enfants d'Héraklès et d'une déesse anguipède.

- (6) - page 10 : On doit, outre « *Les Annales d'Aquitaine, faits et gestes en sommaires des roys de France, et d'Angleterre, et païs de Naples et de Milan* », une abondante littérature au Poitevin Jean Bouchet (v.1476-1558). Il était le contemporain de Rabelais, et certains prétendent qu'ils se seraient rencontrés, entre autres : J.L de la Marsonnière. Cette hypothèse est vraisemblable puisque J. Bouchet - *alors sous la protection de la famille de La Trimouille qui eut longtemps des intérêts dans les marais de Luçon* - fréquentait aussi la résidence de G. d'Estissac à Ligugé. Dont il évoqua, en termes flatteurs, la cave et le verger dans l'une de ses œuvres. Il existe aussi une lettre de Rabelais adressée à Bouchet.

- (7) – page 11 : on peut lire cette appellation sur la carte de Pierre Rogier de 1579, que l'on peut voir dans le Livre E. Clouzot, *Les marais de la Sèvre Niortaise et du Lay*, page 171. Nous n'avons pas volontairement cité l'appellation de *golfe* ou *lac des deux corbeaux* que l'on doit à certains érudits se basant sur des textes anciens. Par exemple : Artémidore (v.100 av.J.-C) relate l'existence du port des deux corbeaux sans le situer exactement. Ce qui, vu la forme de l'anse de l'Aiguillon avec son avancée dunaire et son arrondi qui pouvait représenter une serre, donna à penser à certains historiens qu'il s'agissait dudit golfe. Ce qui ne tient pas à toute analyse puisque la barre rocheuse sous marine de la pointe de l'aiguillon n'est apparu que récemment en se couvrant de dunes. Donc, nous écarterons cette appellation devant l'absence de preuve vérifiable. D'autant que le récit d'Artémidore a tout l'air d'être une fable. En effet, il raconte : dans ce port, deux corbeaux à l'aile droite blanche venaient manger ou disperser des gâteaux, ce qui déterminait le vainqueur de cet étrange duel dans le propriétaire des gâteaux dispersés.- *Artémidore, in Strabon*, trad : E. Cougny, Géographie, IV, IV, 6, éd, Paris/Errance. - 1986 -

- (8) - page 11 : Holocène : période du quaternaire commencée il y a 10 000 ans avant J.- C et qui se poursuit de nos jours. Elle fut marquée par la fonte des glaces Würmienne, occasionnant une remontée des océans appelée transgression Flandrienne.

- (9) - page 12 : la vie de ces peuplades anciennes est fort bien décrite dans deux ouvrages très documentés. « *Les premiers paysans du Golfe* », sous-titré : *Le Néolithique dans le Marais Poitevin*, sous la direction de Roger Joussaume. Ed, Patrimoines/Médias. La Thèse sur « *l'occupation des sols et*

histoire du peuplement dans le Luçonnais (Vendée), des origines à la fin du Moyen-Age », présenté par Karen Dubois, sous la direction de Mr. Le Professeur J.B. Marquette. Université de Bordeaux, U.F.R d'Histoire, T.E.R d'Histoire Médiévale -1991-1992-.

- (10) - page 12 : Ces pieux d'Irleau ont longtemps donné à penser aux érudits qu'il s'agissait de supports de cités lacustres. Nous n'en avons pas de preuve, du fait qu'aucune datation n'est venue corroborer cette thèse. Une hypothèse plus vraisemblable est apportée par la toponymie du lieux : « le Déffend », qui inclinerait à imaginer qu'il s'agissait de fortifications d'une époque plus récente. A propos des pirogues, J. P. Pautreau consacre un paragraphe p.59 sur ce sujet dans son livre « 1036 avant J. -C... Coulon » dans lequel il écrit, nous le citons textuellement : « *La simplicité du façonnage, voire l'archaïsme de la technique ne sont pas des preuves d'ancienneté* ».

- (11) - page 13 : C'est l'opinion défendue par J.P. Pautreau dans son ouvrage : « 1036 avant J. -C. ... Coulon. ». Ed, Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, page 37.

- (12) – page 14 : Jules César a lui-même commenté les guerres des Gaules et donné des informations sur les Pictons dans « *De bello Gallico, III, II, puis le Livre VII, pour la bataille d'Alésia où furent présents les Pictons* ». Et aussi le Livre III de Hirtius qui relate une révolte des Pictons en 51 av. J.-C.

- (13) - page 14 : L'un des exemples les plus significatifs de la succession matrilinéaire dans le Poitou du Moyen-Age est dans la famille Lusignan. Où Geoffroy II de Lusignan, celui qui pilla l'abbaye de Maillezais en 1225, reçut en héritage de sa mère Eustache Chabot les seigneuries de Mervent et Vouvant, qu'il transmit ensuite à sa nièce Valence. Qui finalement les apporta, dans son douaire à son mariage, au sein de la famille des Larchevêque, seigneurs de Parthenay.

- (14) - page 15 : Il existe deux auteurs connus à l'origine de la version écrite de la légende de Mélusine. Le premier, Jean d'Arras, écrivit, à la demande du duc Jean de Berry dont il était l'un des commensaux, « *Le Roman de Mélusine* ». Rédigé en prose, il le commença le 20 novembre 1387 et l'acheva le 7 août 1393. Le second, Coudrette, que nous considérons comme le plagiaire du premier même si nous n'en avons pas de preuve irréfutable, composa en vers à partir de 1400 « *Le Livre de Parthenay* ou *Livre des Lusignan* » à la demande de son protecteur le seigneur de Parthenay, Guillaume VII Larchevêque, dont il était le chapelain. Nous recommandons le

livre de Guy-Edouard Pillard « *La Déesse Mélusine* », -Hérault-Éditions, 1989 - qui donne une analyse très complète sur la légende et ses auteurs.

- (15) - page 15 : Le terme *syncrétisme* qui définit le fait de fondre ensemble plusieurs doctrines différentes correspond bien à l'espace religieux des Scythes.

- (16) - page 15 : Pour la *vouivre* il y a eu plusieurs orthographes, par exemple : *guivre*, et une version plus ancienne, *wuivre*, dont les origines sémantiques sont dans le mot latin *vipera*, germanisé en *wipera*, puis *wivre*. Ce qui fait qu'il est courant de trouver cette appellation de vouivre en Lorraine, Franche-Comté, etc... pour désigner, à l'envie des conteurs, une sorte de serpent légendaire à ailes de chauve-souris. En l'occurrence c'était la forme que prenait le bas du corps de Mélusine et des ailes sur le dos l'aidaient à voler rapidement à ses diverses occupations lors de sa transformation nocturne.

- (17) - page 16 : Cette appellation de **Collibert**, donnée par les moines copistes à des individus particuliers de la société du Moyen-Âge, ne désigne pas forcément une population ou une ethnie propre au marais Poitevin comme on a souvent voulu le faire croire. D'ailleurs, à travers les divers ouvrages traitant ce sujet, on peut consulter un article de J. Bousseaud, en 1961 dans la revue *Historique du droit français et étranger*, où il écrit sur « *Les colliberti du cartulaire de Vierzon* ». Pour notre part, nous émettons une hypothèse sur : pourquoi les scribes ont utilisé ce terme pour définir une frange de la population ? Il semblerait que ces individus auraient eu quelques problèmes pour se soumettre au pouvoir spirituel très fort à cette époque, et que de surcroît ils auraient été peu inféodés au pouvoir temporel, rentrant donc dans aucune classification habituelle de la population, serfs, tenanciers, etc... Les moines les auraient de fait considérés comme vivant librement, d'où en latin *colliberti*. Toutefois, la question reste toujours posée et, sans doute, alimentera encore longtemps les discussions !

- (18) - page 16 : « *Ipsam quoque Sevrian a quo loco qui dicitur Confluentium ad exclusam qui dicitur Videlea cum omnibus exclusis que interposite sunt ea , ea ratione conliberti*, etc... ». Arcère : « *Histoire de la Rochelle* » t.II. p. 663.

- (19) - page 17 : Cette période de l'Histoire de Niort est relatée page 31 dans « *Histoire de Niort* » paru en 1987 - Projet/Éditions -

- (20) - page 18 : le *garum* : c'était un surprenant mélange de la partie comestible de l'huître avec du poisson et du sel. Certains historiens avancent que les buttes huîtrières de St Michel-en-l'Herm seraient les résidus de la

fabri-cation de cette mixture, et, après datation au carbone 14, ils estiment que cette activité se pratiquait au Haut Moyen-Age. Pour ces raisons, c'est donc avec circonspection que l'on attribuera les amoncellements de coquilles retrouvés à Niort à des reliefs de repas Romains. La théorie défendue par A. Fournier dans le *Bull. de la Bibliothèque scientifique de l'Ouest*, n°5, qui prétend qu'il s'agit dans le cas de Niort d'apports humains de l'époque Romaine, est effectivement contestable dans la mesure où ces dépôts n'ont pas été datés de façon scientifique.

- (21) - *page 18* : Malheureusement nous n'avons pas d'écrits connus affirmant que ces marais salants, ainsi que d'autres, soient de l'époque romaine. Il est plus que probable qu'ils le soient, confirmés par le fait que la récolte, l'exploitation ou la fabrication de sel aux abords du golfe des Pictons est nettement antérieure à l'arrivée des Romains. Pour la fabrication du sel à l'époque de Fer, il existe page 460 à 463 un paragraphe très intéressant sur cette technique particulière dans « *la Préhistoire du Poitou* » de R. Joussaume et J.P. Pautreau, éd, Ouest-France/Université (1990).

- (22) - *page 18* : Ces deux exemples significatifs de voies construites par les Romains ne sont pas les seules que l'on doit aux colonisateurs. Il en existe bon nombre d'autres répertoriées dans le Livre de L. Brochet, « *La Vendée à travers les Ages* », dans lequel il précise celles qui sont à l'initiative des Romains et celles où il ont simplement amélioré les chemins Gaulois existant. Il insiste d'ailleurs sur deux chemins particuliers : le chemin vert et le chemin des sauniers - *appelé caminus salinarum Jard en 1202* -. Ce chemin saunier nous confirme l'importance du sel au cours des temps les plus reculés. Il allait de Poitiers et par itinéraire quelquefois tortueux via Xanton, puis en se dirigeant vers l'Ouest laissait Luçon à gauche pour rejoindre Jard-sur-Mer.

- (23) - *page 19* : Dans sa thèse, Karen Dubois avance la possibilité d'assèchements Romains. Effectivement, on connaît l'activité débordante de ceux-ci qui asséchèrent plusieurs régions d'Italie. Mais aussi, après avoir asservi les Sumériens, ils asséchèrent les marais de Mésopotamie, où ils utilisèrent pour cette dessiccation une main-d'œuvre Scythe. Et plus proche encore, les assèchements des marécages des Fens en Angleterre. Donc, ce qu'elle subodore est tout à fait plausible.

- (24) - *page 20* : A la page 28 de sa thèse, Karen Dubois évoque une parcelle fossile sur la commune de Luçon, révélé par photo aérienne, ce qui laisserait envisager des assèchements datant de l'époque gallo-romaine. Par contre, après étude du lieu, elle privilégie le Moyen-Age en se basant sur l'existence d'une *motte*.

(25) - page 22 : Les Lètes colons du Vème siècle s'installèrent sur des « *Alleu* », terres libres et affranchies de la tutelle seigneuriale. Cette sédentarisation sera importante en Poitou puisque qu'il est courant de rencontrer des communes ou des lieux-dits du nom d'*Alleuds*, *Alleuf*, etc...

- (26) - page 23 : Il existe un ouvrage moderne sur les Comtes du Poitou que l'on peut recommander : « *Les Comtes du Poitou, Ducs d'Aquitaine (778-1204)* de Michel Dillange, éd, Geste/Edition – 1995 -. Pour ceux qui aiment les historiens anciens, on trouve un livre surprenant, quelques fois imprécis, mais non dénué d'humour, de Jean Besly édité la première fois en 1646 peu de temps après sa mort (1644), « *Les Comtes du Poitou et Ducs de Guyenne* ».

- (27) - page 25 : Nous ne possédons pas de texte suffisamment précis pour relater avec exactitude quelle fut la main-d'œuvre employée par les religieux. Si l'on peut supposer que les moines firent creuser leurs serfs car l'évolution des grandes abbayes les éloignaient du travail manuel, on voit par contre dans les écrits l'apparition de tenanciers mandatés par les seigneurs, liés à ceux-ci par des contrats d'exploitation. De même, nous supposons sans Chartes ou Actes significatifs que certains avantages furent donnés à quelques colons pour la dessiccation et l'exploitation de terres incultes.

- (28) - page 26 : Résumé des travaux connus réalisés au cours des XIIème et XIIIème siècles : Bot-neuf (1190), Bot de Vendée (1210), l'étier du Bois (1287), l'étier des Ouvres ou Bot de L'œuvre (1247), Achenal de l'Anglée av.(1217), Bot de l'Alouette (1192), Achenal le Roi (1283), Bot de Brie ou Achenal d'Andilly (1200), Canal des cinq Abbés (1207), étier de Morillon, Bot de l'œuvre-neuf, bot de l'Angle (1246), bot de la Barbacane v.(1200), Achenal de la Brune -*Vieilles Brunnes*- (1270). E. Clouzot signale aussi deux ouvrages qu'il n'a pu situer : le bot de Méodrie ou Méodrias et le bot des Templiers. Il précise aussi pour l'achenal le Roi (1287) : *l'Achenal-le-Roi, recreusé au XVIIème siècle, n'a reçu que tardivement le nom de Ceinture des Hollandais*.

- (29) - page 31 : Lire le livre de Régine Pernoud « *Aliénor d'Aquitaine* ». Albin Michel, (1965). Mais surtout consulter l'excellente étude de E-R Labande, « *Pour une image véridique d'Aliénor d'Aquitaine* », parue en 1952 dans le *Bull. de la Société des Antiquaires de l'Ouest*.

- (30) - page 32 : Le premier, cet acte de Geoffroy II de Lusignan est daté du 1 juillet 1232. C'est pour affirmer son pardon qu'il fit don de ce droit de passage ainsi que divers autres donations. L'acte de Raoul de Lusignan est de mai 1235, dont ces marais sont toujours depuis appelés les Lusignans.

- (31) - page 35 : Cette explication sur les Villeneuves, Villefranches et Villenouvelles est donné par plusieurs historiens. Nous ne citons que Jean Markale qui explique, en ne ménageant pas le clergé, comment ces cités apparurent au Moyen-Age ; page 137 de son livre « *Aliénor d'Aquitaine* », éd Payot, 1979.

- (32) - page 39 : On trouve le texte complet de cette chartre dans « *Histoire de Niort* » Projet/Editions (1987), pages 79, 80, 81, 82.

- (33) - page 40 : Effectivement, après la lettre patente du 11 août 1526, il fut nommés plusieurs commissaires, sous la direction du lieutenant Tiraqueau, pour examiner l'étendue des travaux à effectuer. On décida alors de réparer le bot de Garde. Mais diverses causes, manque de capitaux, polémiques, procès, désintérêt de certains propriétaires, firent que les travaux s'éternisèrent et furent parfois complètement stoppés. Finalement cet ouvrage fut reconstruit en 1527, ce qui fait que certains considèrent ce bot comme une création.

- (34) - page 41 : Si nous connaissons bien l'œuvre de Rabelais, par contre, il est beaucoup plus difficile de cerner les épisodes de sa vie, en l'absence de documents précis. Les raisons qui firent qu'il dut quitter son couvent de Fontenay-le-Comte donnent encore libre cours à diverses interprétations. Celle que nous avons donnée s'explique à travers la gaillardise de sa littérature. Même son anagramme nous engage dans cette voie, n'a-t-il pas écrit aussi hic at bibitur dans l'un de ses Livres. Mais certains esprits *mieux-pensants* avancent que Rabelais, qui était un Helléniste distingué, aurait contrarié les théologiens de l'époque en traduisant avec son ami Pierre Amy quelques textes Grecs. Ce qui était mal vu en ces temps là car les auteurs Grecs anciens, prétendait-on, ouvraient la porte à une certaine liberté de conscience. On sent comme un air de Réforme qui inquiète les morales établies.

- (35) - page 45 : Quelques uns des Brabançons qui furent parmi les dessiccateurs de l'époque : Humfroy Bradley, Hierosme de Comans, Gaspard de Comans, Marc de Comans, Hierosme Vanufle, François de la Planche (Edit d'avril 1599, de janvier 1607). J. L Cavoleau, « *Statistiques ou descriptions générales du Département de la Vendée* » (1844).

- (36) - page 46 : Ils sont devenus Français par l'article X de l'édit de janvier 1606 qui stipule : qu'ils devaient se fixer dans les marais et en faire la déclaration, ils seraient donc naturalisés de fait, sans besoin d'autre expédition.

- (37) - page 47 : Le texte, de l'une de ces lettres datée du 27 mai 1616, est relaté en partie à la page 141 du livre « *Histoire de Niort* ». Projet/Editions.

- (38) - page 48 : Nous avons recensé 55 personnalités liées aux dessèchements des marais de Vendée dans le livre de Cavoleau. Nous ne donnerons donc que les plus importantes.- Huit pour les marais de Vix, Maillezais ; etc...(*Arrêt du 16 avril 1654*), dont : *Maître* Amable Bitton ; François Brisson, *sénéchal de Fontenay* ; Octavius de Strada, *baron d'Auboué et Tournon* ; etc...- Huit pour les dessèchements des marais situés depuis Coulon et la Garette jusqu'à la mer, et entre la rivière de Sèvre et les terres fermes de Poitou (*Statuts du 7 juin 1654*), dont : *Maître* Pierre Bitton, *avocat au parlement de Paris*, etc..- Dix-sept pour la société du Petit-Poitou (*statuts du 19 Octobre 1649*), dont : Pierre Siette ; le maréchal de Gramont ; Jean le Bouteiller-de-Chauvigny, *ministre-secrétaire d'Etat* ; Jean Hoeulf, *commissaire des états-généraux des Provinces-Unies* ; etc...- Dix-sept pour les marais de Maillezais, Vix, Benet (*Arrêt du parlement de Paris, du 14 Février 1660*), dont : Jean-Arnaud de Vignerot, *duc de Richelieu* ; Le marquis d'Estissac ; Bernard de Foix, *duc de La Valette, gouverneur de Bourgogne*, Henry de Lorraine, *duc d'Elbeuf* ; etc...- Trois pour le marais de Champagné.- Deux pour les marais d'Angle et de la Tranche. Nous remarquons que ces dessiccateurs sont cités dans les statistiques de la Vendée de 1844. Mais à l'époque des assèchements les départements n'existaient pas, nous les retrouvons donc pour des travaux ayant été réalisés dans d'autres départements. Dans les *statistiques du département de la Charente-Inférieure* - A. Gautier, 1839 - est noté la construction très beau canal de la Banche (25kms), etc .Des personnalités s'étaient regroupées dans la société de dessèchements de Taugon, la Ronde, Choupeau, Benon, fondée en 1657, parmi lesquelles on remarquait particulièrement : le marquis de Crénan et R. Sochet, lieutenant du château de Fontenay-le-comte.

- (39) - page 51 : Malgré une certaine incurie de la royauté envers la gestion du royaume à cette l'époque, il y fut émis une déclaration de Louis XIV, encore sous l'emprise de sa mère et de Mazarin, le 20 juillet 1643, donnant définitivement aux propriétaires des terrains les mêmes statuts que celui des grands dessiccateurs. On assistait ainsi à la fin d'un monopole.

- (40) - page 55 : Les problèmes entre les bateliers et les riverains n'étaient pas nouveaux. Les droits perçus de façon arbitraire étaient souvent une pomme de discorde. Dans, *Commerce de Niort au XVIIIème siècle* – A. Goujet, page 104 et suivantes – éd, Clouzot -1863-, il est reproduit un *cahier de doléances des bateliers du port de Niort*. Où l'on peut lire une demande de suppression du droit d'antolle ou péage de Marans et une abolition du droit d'amarrage, et aussi que l'on éteigne le droit de coutume établi à Coulon. Des récriminations y sont faites à propos du mauvais état des écluses, et le taillage ou l'arrachage des arbres bordant les halages est plusieurs fois demandé car ceux-ci occasionnaient des dégâts aux voiles des bateaux.

- (41) – page 56 : Le *rouissage** avait pour but de débarrasser le chanvre de la matière gommeuse. Il pouvait se pratiquer en étendant le chanvre sur le sol, en l'attente d'une éventuelle pluie qui déclencherait la fermentation permettant de détruire l'adhérence due à la gomme établie entre les fibres. L'autre méthode, plus efficace, était de plonger dans l'eau des fossés des caisses à claires-voies contenant les tiges. Malheureusement, cette pratique utilisant judicieusement le milieu naturel était à l'origine d'une très forte pollution des cours d'eau.

Le *macquage** ou *maillage*, qui s'effectuait de manière rudimentaire avec la *broie*, permettait de réduire la partie ligneuse intérieure en petits fragments afin de la séparer plus aisément de la *filasse*.

Le *teillage** est en fait la finition du travail commencé par la broie en séparant définitivement les fragments de *chévenotte* de la partie textile. On utilisait pour cette opération une *écangue*, qui était ni plus ni moins qu'un outil en bois en forme de palette servant à battre les tiges que l'on avait passées dans la fente d'un support.

Une explication encore plus complète sur la transformation du chanvre est donnée par Paul Poiré dans : *les simples lectures sur les Principales Industries*. Ed, Hachette et Cie. - 1878 -

- (42) - page 63 : On considère habituellement que Mr. Clochard est l'instigateur de la batellerie destinée aux touristes. Toutefois, on nous a fait remarquer qu'il était possible que des exploitations de cette forme de promenades en barques aient eu lieu précédemment. Ce dont on est sûr, c'est que dès la fin du XIXème siècle des visites de personnalités ou de touristes se firent dans les marais mouillés. Furent-elles à buts lucratifs ? La réponse est entre les mains des érudits locaux qui possèdent une abondante documentation sur le sujet, et dont nous attendons impatiemment une publication qui serait la bien venue.

- (43) - page 66 : Ce verbe a donné aussi le bardeau, qui désignait dans certain cas la digue et dans d'autres le *bâtardeau*. Ref, *Dictionnaire moyen Français*, éd. Larousse. -1992 -

- (44) - page 67 : La pétition était du 29 mars 1912 et fut émise par les communes : de Benet, Maillé, Ste Christine, St Sigismond, Damvix, Arçais, St Hilaire-la-Palud, Le Vanneau.

- (45) - page 69 : Daniel Bourdu - *conservateur de la maison de la mytiliculture, rattaché à la maison des marais Mouillé* - a répertorié et expliqué : *Les collections des maisons du Parc Interrégional du Marais Poitevin et les « images d'un passé révolu »* dans **Aguaine**, bull, de la *Société d'Ethnologie et de Folklore du Centre-Ouest*. Tome XXXIII, Mars-Avril- 2001 -

Orientation Bibliographique :

- Cavoleau J.A. (1844): *Statistique ou description générale du département de la Vendée. Annotée et considérablement augmentée, par A-D. De La Fontenelle de Vaudoré.* Ed, Laffite Reprints -1979-
- Clouzot E. - 1904 - : *Les marais de la Sèvre et du Lay, du Xème siècle à la fin du XVIème siècle.* Ed, Laffite Reprints, - 1979 -.
- Dubois K. : *L'occupation des sols et histoire du peuplement dans le marais Luçonais (Vendée), des origines à la fin du Moyen-Age.* Sous la direction de Mr le professeur J.B. Marquette, Université de Bordeaux, U.F.R. d'Histoire, T.E.R. d'Histoire médiévale, - 1991-1992-.
- Dupin C. : *Mémoires statistiques sur le département des Deux-Sèvres.* Ed, Plisson. « En cours de réédition annotée ».
- *Histoire de Niort.* Ed, Projet/Edition. - 1987 -
- Jousseau R.- Pautreau J-P : *La Préhistoire du Poitou.* Ed, Ouest-France/Université. - 1980 -.
- Jousseau R. : *Les premiers paysans du Golfe.* Sous-titré : *Le néolithique dans le Marais Poitevin.* Ed, Patrimoines/ Médias. - 1998 -
- Loez A. : *Contribution à l'histoire de la Chambres de Commerce de Niort et des Deux-Sèvres.* Ed, Imprimerie Saint-Denis, Niort - 1923-
- Loth O. : *A travers le Marais Poitevin.* Ed, Imprimerie Saint-Denis - 1922 -.
- Mengneau M. : *L'abbaye St Pierre de Maillezais.* Imprimerie nouvelle Havaux. S.A. -2003 -
- Savary S. : *Notice sur les hutteurs de la Sèvre.* Robin et Cie -1839-
- Pautreau J-P. : *1036 avant J.-C....Coulon.* Ed, Parc Naturel Régional du Marais Poitevin. - 1995 -

Nous signalons aussi que beaucoup d'informations ont été recueillies dans les bulletins : *des Antiquaires de l'Ouest, de la société historique et scientifique de l'Ouest, Revue du Bas-Poitou, etc...*

